

MIEUX BÂTIR L'AVENIR



RAPPORT
ANNUEL
2021
DU FMI





Une reprise est en cours, mais les répercussions économiques de la pandémie mondiale pourraient se faire sentir pendant des années.

Alors que la crise exacerbe les facteurs de vulnérabilité préexistantes à la pandémie, les perspectives des pays divergent. Près de la moitié des pays émergents et des pays en développement ainsi que certains pays à revenu intermédiaire risquent désormais de prendre encore plus de retard sur les autres, ce qui réduirait à néant une grande partie des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies. Les inégalités se creusent également au sein des pays ; les employés les moins qualifiés, les jeunes, les femmes et les travailleurs de l'économie informelle subissent des pertes de revenus disproportionnées.

Pour pérenniser la reprise, il faudra que les pouvoirs publics poursuivent leur action, notamment pour garantir et élargir l'accès aux vaccins et pour maintenir en place des dispositifs d'aide économique et un appui ciblé adaptés au stade de la pandémie, à la vigueur de la reprise économique et aux caractéristiques structurelles des pays. Il sera essentiel d'assurer une coopération multilatérale pour veiller à ce que tous les pays aient un accès équitable aux vaccins et que ceux en difficulté financière puissent obtenir les liquidités internationales dont ils ont besoin.

À mesure que la reprise se confirme, il convient d'intensifier les réformes économiques ainsi que les investissements publics dans le capital humain et les infrastructures écologiques et numériques afin de favoriser la réaffectation des ressources et de réduire autant que possible les séquelles à long terme. En s'orientant vers un avenir plus inclusif, plus numérique et plus respectueux de l'environnement, les pays du monde entier peuvent parvenir à une croissance plus élevée et plus durable.

Message de la Directrice générale

Chers lecteurs,

Plus d'un an après le début d'une crise sans précédent, les mesures que nous avons prises sont également sans précédent.

À la fin du mois d'avril, le montant total des prêts accordés par le FMI à 86 pays depuis le début de la pandémie s'élevait à 110 milliards de dollars, ce qui constitue un record. La récente approbation en août 2021 d'une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) est également sans précédent. Cette allocation de 650 milliards de dollars, la plus élevée de l'histoire du FMI, permettra d'accroître considérablement les réserves et les liquidités des pays membres du FMI, sans alourdir la charge de leur dette. Nous réfléchissons par ailleurs à des moyens qui permettraient aux pays affichant une position financière solide de réaffecter volontairement des DTS en faveur de pays vulnérables.

Conjuguées aux mesures extraordinaires prises rapidement par les pouvoirs publics et les banques centrales, ces initiatives ont empêché l'économie mondiale de s'effondrer aux premiers stades de la crise et jeté les bases de la reprise qui se dessine. Il s'agit toutefois d'une reprise à deux vitesses : les situations économiques divergent dangereusement d'un pays à l'autre, en raison de différences flagrantes sur le plan de l'accès aux vaccins et de la marge de manœuvre dont disposent les pouvoirs publics. Alors qu'un rebond est observé dans les pays avancés, la crise s'aggrave dans de nombreux pays émergents et pays en développement.

La tâche la plus urgente reste de vacciner la population mondiale le plus rapidement possible. En mai, les services du FMI ont proposé un plan de 50 milliards de dollars visant à vacciner au moins 40 % de la population dans tous les pays d'ici à la fin de 2021, et 60 % d'ici au deuxième semestre de 2022 ; un tel investissement permettrait de stimuler l'activité économique mondiale de plusieurs milliers de milliards de dollars au cours des prochaines années.

Il est essentiel de combler cet écart pour mettre fin à la pandémie et assurer *partout* une reprise durable à long terme.

Une deuxième priorité immédiate consiste à aider les pays à faire face au fardeau de plus en plus lourd de leur

dette publique. Un endettement élevé avant le début de la crise a accru la vulnérabilité de nombreux pays à faible revenu et continue de restreindre la capacité de leurs autorités à apporter une aide indispensable à leur population. Le FMI a élargi le financement concessionnel en faveur des pays à faible revenu et accordé un allègement de la dette à 29 de ses pays membres les plus pauvres, ce qui leur a donné un peu de répit. Il faut toutefois en faire davantage, notamment au moyen du cadre commun du G20 pour le traitement de la dette, que le FMI soutient activement.

Enfin, le monde doit saisir cette occasion pour mieux bâtir l'avenir. Nous devons mettre en place des mesures qui confortent la reprise à court terme, mais aussi des politiques porteuses de changements qui nous permettent de jeter les bases d'une économie mondiale plus respectueuse de l'environnement, plus numérique et plus inclusive. Plus que jamais conscients des conséquences profondes du changement climatique pour les résultats macroéconomiques et la stabilité financière, nous plaçons les aspects essentiels de ce phénomène au cœur de notre démarche.

Le présent *Rapport annuel* fait le point sur les travaux et les activités menés par le FMI dans ces domaines, sous forme de conseils, de prêts et de projets de développement des capacités. Outre les efforts inlassables de nos services, il met l'accent sur le travail du conseil d'administration du FMI, dont les orientations et la fonction de surveillance sont essentielles à notre action en faveur de la stabilité financière et de la croissance mondiales.

Bien des aspects de cette pandémie et de notre riposte ont été sans précédent, mais nos valeurs fondatrices, axées sur la coopération mondiale et le soutien à nos 190 pays membres, restent les mêmes.



KRISTALINA GEORGIEVA
DIRECTRICE GÉNÉRALE



À propos du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) est une organisation regroupant 190 pays qui œuvre pour encourager la coopération monétaire mondiale, assurer la stabilité financière, faciliter le commerce international, promouvoir une croissance économique durable et un niveau d'emploi élevé, et réduire la pauvreté dans le monde. La mission première du FMI est de veiller à la stabilité du système monétaire international, en d'autres termes, le système international de paiements et de change qui permet aux pays et à leurs citoyens de procéder à des échanges entre eux. Les États membres du FMI sont tous représentés au conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, approuve les financements du FMI visant à aider les États membres qui connaissent des problèmes temporaires de financement de la balance des paiements et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du conseil d'administration, de la direction et des services du FMI au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, sauf indication contraire. Son contenu reflète les avis et les discussions stratégiques du conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

Au 30 avril 2021,

1 dollar = 0,696385 DTS

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril. L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du conseil d'administration du FMI. L'unité de compte du FMI est le droit de tirage spécial (DTS) ; la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 30 avril 2021, 1 dollar était égal à 0,696385 DTS et 1 DTS à 1,43599 dollar. Au 30 avril 2020, 1 dollar était égal à 0,731849 DTS et 1 DTS à 1,36640 dollar. Étant donné que les chiffres ont été arrondis, les totaux peuvent être légèrement différents de la somme des composantes. Dans le présent rapport, le terme « pays » ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais pour lesquelles des statistiques sont établies de façon distincte et indépendante. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes ne supposent, de la part du FMI, aucun avis sur le statut juridique d'un territoire, ni aucun aval de ces frontières.

et

1 DTS = 1,43599 dollar

Les trois principales missions du FMI

Surveillance économique

Conseiller aux États membres des mesures pour parvenir à la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

Prêts

Mettre à la disposition des États membres des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements, notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait de paiements extérieurs supérieurs à leurs recettes de change.

Développement des capacités

Assurer des activités de développement des capacités (y compris d'assistance technique et de formation) à l'intention des États membres qui en font la demande, afin d'aider leurs institutions économiques à concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques judicieuses.

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, dispose de bureaux dans le monde entier afin de promouvoir le caractère mondial de l'institution et d'entretenir une relation étroite avec ses États membres. Pour plus d'informations sur le FMI et ses États membres, veuillez consulter le site Internet de l'institution : www.imf.org.

Sigles et abréviations

AC	accord de confirmation
AEB	accords d'emprunt bilatéraux
BIE	bureau indépendant d'évaluation
COVID-19	maladie causée par le coronavirus SARS-CoV-2
CRG	compte des ressources générales
DTS	droit de tirage spécial
FCC	facilité de crédit de confirmation
FCR	facilité de crédit rapide
FEC	facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
Fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes
Fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
G20	Groupe des Vingt
IFR	instrument de financement rapide
ISSD	initiative de suspension du service de la dette
LCM	ligne de crédit modulable
LLCT	ligne de liquidité à court terme
LPL	ligne de précaution et de liquidité
MEDC	mécanisme élargi de crédit
Mio	million(s)
Mrd	milliard(s)
NAE	nouveaux accords d'emprunt
PA	pays avancé
PE	pays émergent
PESF	programme d'évaluation du secteur financier
PDFR	pays en développement à faible revenu
PFR	pays à faible revenu
PPTE	pays pauvres très endettés
SRP	stratégie de réduction de la pauvreté

MIEUX BÂTIR L'AVENIR

Première partie : Pas de temps à perdre 7

COVID-19 8

La Grande Divergence 13

Dynamique de la dette 15

Vers un avenir écologique,
inclusif et numérique 17

Deuxième partie : Notre cœur de métier 22

Surveillance économique 24

Prêts 26

Développement des capacités 36

Troisième partie : Qui nous sommes 46

Administrateurs 48

Équipe de direction 53

Ressources 54

Responsabilisation 60

Responsabilité sociale 64



RAPPORT ANNUEL 2021 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
WWW.IMF.ORG/AR2021



PREMIÈRE PARTIE :

Pas de temps à perdre

COVID-19

Une deuxième Grande Dépression a été évitée, grâce à une riposte sans précédent des pouvoirs publics à l'échelle mondiale.

Un an après le début de la pandémie mondiale de COVID-19, une reprise est enfin en cours. Après une forte contraction en 2020, l'activité mondiale repose à présent sur des bases plus solides, tandis que les pays continuent de s'adapter à de nouvelles méthodes de travail et que les campagnes de vaccination se poursuivent. Une action rapide des pouvoirs publics dans le monde entier, notamment des mesures extraordinaires sur le plan monétaire et un appui budgétaire à hauteur de 16 000 milliards de dollars, a permis d'éviter une nouvelle Grande Dépression (graphique 1.1). Sans la prise de ces mesures, la contraction mondiale de l'année dernière aurait été trois fois plus grave.

Le FMI a rapidement apporté une aide financière à un nombre sans précédent de pays qui présentaient des besoins urgents de financement de leur balance des paiements en raison de la pandémie. Pour répondre à la demande, les limites d'accès aux financements d'urgence et aux mécanismes de prêt du FMI ont été temporairement relevées jusqu'à la fin de 2021. Au total, des prêts d'un montant total de plus de 110 milliards de dollars ont été approuvés en faveur de 86 pays depuis le début de la crise, ce qui a porté le total des engagements de prêt du FMI à plus de 285 milliards de dollars, dont plus d'un tiers a été approuvé depuis la fin de mars 2020 (graphique 1.2).

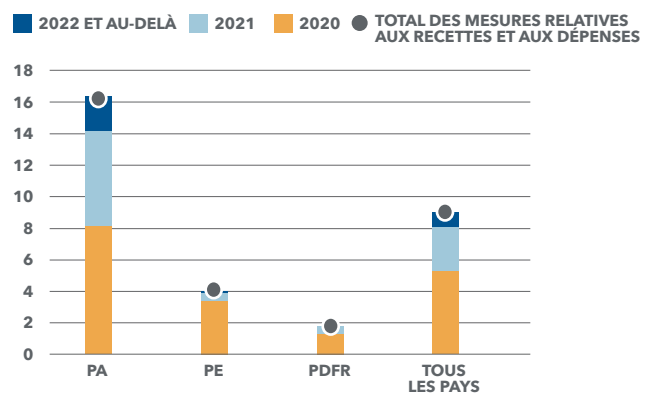
Pour soutenir davantage la reprise, une proposition d'allocation générale de droits de tirage spéciaux de 650 milliards de dollars (environ 453 milliards de DTS)

a été soumise au conseil d'administration du FMI pour examen. Cette allocation, la plus élevée de l'histoire de l'institution, permettrait aux pays de bénéficier d'un apport considérable de liquidités sans alourdir le fardeau de leur dette, en complétant les avoirs de réserve déjà disponibles. Des ressources permettant de financer des dépenses indispensables en matière de santé et de redressement seraient ainsi libérées. Les services du FMI réfléchissent par ailleurs à des moyens qui permettraient de réaffecter volontairement des DTS pour aider les pays vulnérables à surmonter la crise.

Afin de disposer de données à jour et continues sur les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics pour limiter les répercussions de la pandémie de COVID-19, le FMI a créé un inventaire qui résume les principales mesures économiques prises par les États face à la pandémie. L'inventaire comprend des données sur 197 pays et est régulièrement mis à jour.

Graphique 1.1
Une nouvelle Grande Dépression évitée grâce aux dépenses publiques
(en pourcentage du PIB de 2020)

Les mesures extraordinaires prises par les pouvoirs publics ont maintenu l'économie mondiale à flot.



Sources : FMI, base de données du Moniteur des finances publiques sur les mesures budgétaires prises par les pays face à la pandémie de COVID-19 ; calculs des services du FMI.

Note : PA = pays avancés ; PDFR = pays en développement à faible revenu ; PE = pays émergents.



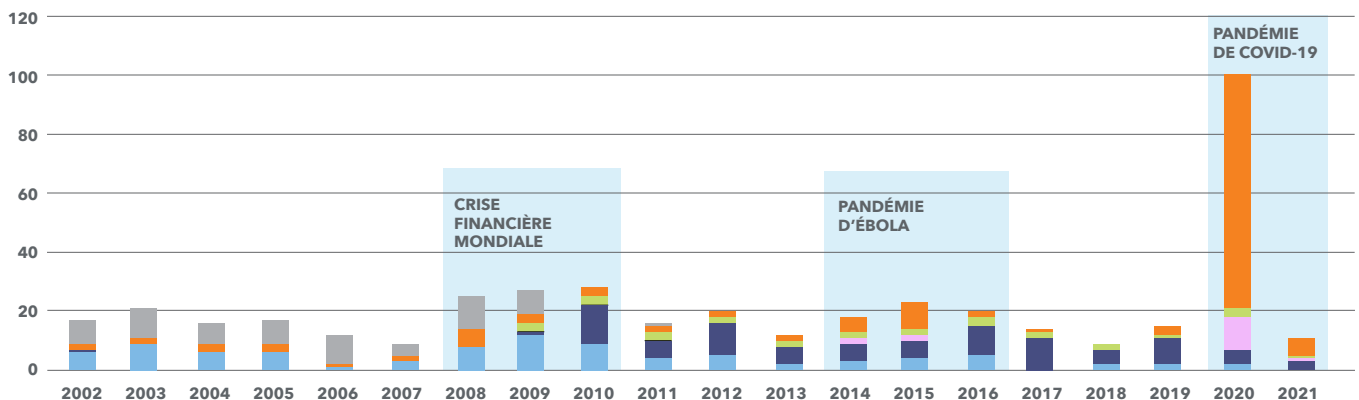
Graphique 1.2

Appui financier du FMI

(par année d'approbation ; en milliards de DTS)

■ AC/FCC ■ MEDC/FEC ■ AUGMENTATION ■ LPL/LCM¹ ■ IFR/FCR¹ ■ AUTRES

Le FMI a reçu un nombre sans précédent de demandes de financement d'urgence.



Sources : FMI, base de données sur le suivi des accords avec le FMI ; FMI, département financier et département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI.

Note : Les données pour 2021 ne portent que sur la période de janvier à avril, et non sur l'ensemble de l'année civile. AC = accord de confirmation ; FCC = facilité de crédit de confirmation ; FCR = facilité de crédit rapide ; FEC = facilité élargie de crédit ; IFR = instrument de financement rapide ; LCM = ligne de crédit modulable ; LPL = ligne de précaution et de liquidité ; MEDC = mécanisme élargi de crédit.

¹Les chiffres concernant la LPL/LCM et l'IFR/la FCR ont été établis en tenant compte des instruments précédents.

DES PRÊTS D'UN
MONTANT TOTAL DE

PLUS DE

110 Mrd USD

ACCORDÉS À

86 PAYS DEPUIS
LE DÉBUT
DE LA CRISE

Allègement de la dette

Les pays à faible revenu ont été frappés par une conjonction de chocs extérieurs : une forte contraction des exportations réelles, une baisse des prix à l'exportation et une réduction des envois de fonds et des recettes touristiques. Ils sont entrés dans la crise avec des ressources restreintes et une dette élevée, ce qui a considérablement limité leur capacité de réaction (graphique 1.3).

Le soutien de la communauté internationale est essentiel pour permettre à ces pays de se remettre de la pandémie. Il s'agit notamment d'un appui sous forme d'allègement de la dette, que le FMI a apporté à 29 de ses pays membres les plus pauvres par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC). Des ressources supplémentaires sont recherchées afin d'assurer un allègement de la dette pour une période complète de deux ans jusqu'en avril 2022, de financer l'allègement de la dette d'octobre 2021 à avril 2022 et de veiller à ce que des ressources suffisantes sous forme de dons soient disponibles pour répondre aux besoins des pays membres en cas de nouveaux chocs remplissant les conditions prévues au titre du fonds fiduciaire ARC. Jusqu'à présent, des contributions d'un montant total de 785 millions de dollars ont été versées par des donateurs, dont l'Allemagne, la Bulgarie, la Chine, la France, le Japon, le Luxembourg, Malte, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède, la Suisse et l'Union européenne.

Un allègement de la dette a également été rendu possible grâce à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) lancée par le Groupe des Vingt (G20) et soutenue par le FMI, conjointement avec la Banque mondiale. Après avoir pris effet en mai 2020, l'initiative a permis d'alléger la dette de 43 pays à hauteur de 5,7 milliards de dollars à la fin de l'année 2020. Deux prolongations de six mois de l'initiative jusqu'à la fin de l'année 2021 permettront d'assurer un allègement considérable de la dette.



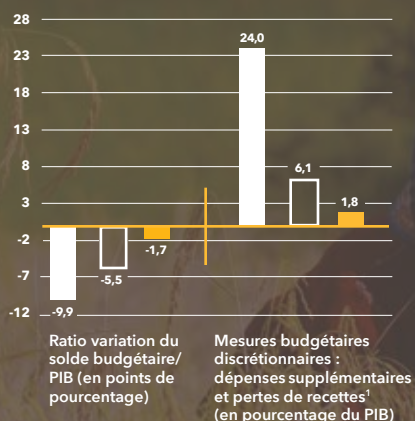
Graphique 1.3

La capacité d'accroître l'appui budgétaire n'a pas été la même d'un pays à l'autre

(mesures budgétaires prises face à la COVID-19 en 2020)

La riposte à la crise des pays à faible revenu a été restreinte par le peu de ressources financières dont ils disposaient.

■ PAYS AVANCÉS □ PAYS ÉMERGENTS ■ FONDS FIDUCIAIRE RPC/PFR



Sources : FMI, bases de données du Moniteur des finances publiques et des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : fonds fiduciaire RPC = fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ; PFR = pays à faible revenu.

¹Y compris la fourniture de capitaux, de prêts et de garanties.

Le FMI a préconisé un renforcement des mesures de transparence et de responsabilisation. Son conseil est clair : « Effectuez les dépenses nécessaires, mais veillez à en garder une trace ».

Promouvoir la bonne gouvernance

Les pouvoirs publics du monde entier jouent un rôle plus actif dans leur économie : ils accélèrent les dépenses et la prestation de services pour lutter contre la pandémie. Ce rôle élargi est crucial, mais il peut aussi accroître les risques de corruption. Conscient de cela, le FMI a préconisé un renforcement des mesures de transparence et de responsabilisation. Son conseil est clair : « Effectuez les dépenses nécessaires, mais veillez à en garder une trace ».

Le FMI a demandé aux pays bénéficiant d'un financement d'urgence de prendre des mesures spécifiques en matière de gouvernance. Il les a notamment invités à s'engager à publier des données sur les dépenses liées à la COVID-19, les résultats des audits connexes et les contrats de marchés publics liés à la crise, y compris les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs. Ces informations sont essentielles pour prévenir les conflits d'intérêts et la fraude fiscale et pour permettre à la population de savoir qui bénéficie des contrats publics. En outre, les pays qui reçoivent une aide s'engagent à entreprendre une évaluation des sauvegardes, c'est-à-dire un examen diagnostique de la structure de gouvernance et de contrôle de leur banque centrale.

Les facteurs de vulnérabilité à plus long terme en matière de gouvernance et de corruption continuent d'être examinés de manière plus globale au titre du

PREMIÈRE PARTIE : Pas de temps à perdre



cadre 2018 pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance, en mettant l'accent sur les accords de prêt pluriannuels et les activités de surveillance de l'institution, notamment à l'occasion des évaluations volontaires des aspects transnationaux de la corruption. Le FMI intensifie également ses activités d'assistance technique et de formation dans des domaines tels que la gestion des finances publiques, les dispositifs de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, la transparence budgétaire et l'administration fiscale, notamment au moyen de missions de diagnostic approfondi de la gouvernance. Jusqu'à présent, plus d'une douzaine de ces missions ont été achevées ou sont en cours. Le FMI a également resserré sa collaboration avec d'autres entités internationales, notamment la Banque mondiale, le groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, le groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques chargé de la corruption dans les transactions commerciales internationales et le Groupe d'action financière, ainsi qu'avec des organismes de la société civile.

Activités menées à distance

Comme d'autres organisations, le FMI a dû s'adapter rapidement à de nouvelles méthodes de travail

en raison de la pandémie. Les réunions du conseil d'administration, les missions de surveillance, les revues des programmes et les activités de développement des capacités ont toutes dû se dérouler par visioconférence.

Au cours de l'exercice 2020/21, 160 pays ont bénéficié de conseils stratégiques immédiats et en temps réel ainsi que d'activités de développement des capacités assurés à distance sur des sujets tels que la gestion de la dette ou la gouvernance. Malgré les difficultés liées à la desserte numérique, la plupart de ces interventions ont concerné des États fragiles ou en proie à un conflit, des pays à faible revenu et des petits pays. Un nouveau centre régional de développement des capacités a été ouvert en février 2021 pour l'Asie centrale, le Caucase et la Mongolie. Des programmes de formation ainsi que des ateliers d'apprentissage et des séminaires en ligne ont également été créés au cours de l'année.

L'Assemblée annuelle 2020 et les Réunions de printemps 2021 se sont tenues par visioconférence ; des milliers de délégués ont participé à des centaines de manifestations en ligne depuis les quatre coins du monde. La réussite de ces réunions est révélatrice de la remarquable capacité d'adaptation dont a fait preuve le FMI dans son ensemble. ✨

LA GRANDE DIVERGENCE

Si des efforts supplémentaires ne sont pas consentis pour administrer aux populations une injection d'équité, les écarts de niveau de vie entre les pays pourraient se creuser considérablement.

La prise de mesures sans précédent par les pouvoirs publics et les progrès rapides dans la mise au point de vaccins ont contribué à sortir l'économie mondiale d'une profonde récession, mais les répercussions économiques de la pandémie pourraient continuer de se faire sentir pendant des années, en particulier dans les pays tributaires du tourisme, qui ont subi certaines des pertes les plus lourdes.

Les reprises après la pandémie divergent dangereusement d'un pays à l'autre et à l'intérieur même des pays. Ceux qui étaient déjà vulnérables et disposent de moins de ressources pour la relance budgétaire, la campagne de vaccination et la reconversion de la main-d'œuvre risquent de souffrir de séquelles durables. Les différences en ce qui concerne les taux de vaccination et les mesures prises sur les plans budgétaire et monétaire sont à l'origine de ces divergences. Ces trajectoires de reprise divergentes creusent les écarts de niveau de vie entre les pays : près de la moitié des pays émergents et des pays en développement ainsi que certains pays à revenu intermédiaire risquent désormais de prendre davantage de retard sur les autres.

Les divergences s'accroissent également au sein des pays, où les jeunes, les femmes, les travailleurs



peu qualifiés et les secteurs où les contacts sont fréquents sont touchés de manière disproportionnée. Compte tenu de l'accélération des mutations liées au passage au numérique et à l'automatisation que la crise a engendrée, de nombreux emplois perdus ne devraient pas être retrouvés. En outre, un recul inégal

PREMIÈRE PARTIE : Pas de temps à perdre



LES PAYS À FAIBLE
REVENU AURONT
BESOIN D'ENVIRON

200 Mrd
USD

D'ICI À 2025 POUR
FAIRE FACE À
LA PANDÉMIE
ET DE

250 Mrd
USD

SUPPLÉMENTAIRES POUR
REPRENDRE LEUR TRAJECTOIRE
DE CONVERGENCE AVEC LES
PAYS AVANCÉS D'AVANT LA CRISE

de la scolarisation pourrait amplifier davantage les divergences observées entre les différentes trajectoires de reprise. Les écoliers des pays émergents et des pays en développement à faible revenu ont manqué plus de jours d'enseignement en 2020 que les enfants des pays à revenu élevé (graphique 1.4). Par conséquent, quelque 6 millions d'enfants risquent d'abandonner l'école en 2021, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives tout au long de leur vie.

Aide aux pays vulnérables

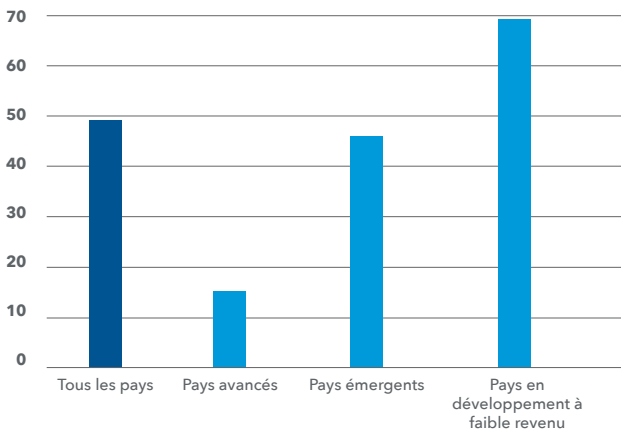
Au cours de la décennie qui a précédé 2019, les pays à faible revenu ont réalisé de nets progrès sur la voie de la convergence des revenus avec les pays avancés. Or, la COVID-19 a porté un coup dur aux pays à faible revenu à cet égard, faisant basculer, en 2020, 95 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté par rapport aux projections antérieures à la COVID-19. L'accélération de la production et de la fourniture de vaccins à des prix abordables reste une priorité

Graphique 1.4

La pandémie de COVID-19 a entraîné une perte d'apprentissage à l'échelle mondiale

(nombre moyen de jours d'enseignement manqués en 2020)

Les enfants des pays les plus pauvres ont manqué en moyenne 70 jours d'école en 2020.



Sources : enquête conjointe UNESCO-UNICEF-Banque mondiale sur les mesures prises par les services de l'éducation nationale face aux fermetures des écoles dues à la COVID-19 ; calculs des services du FMI.

essentielle, mais un appui extérieur de grande ampleur est également nécessaire.

Selon les estimations du FMI, les pays à faible revenu auront besoin d'environ 200 milliards de dollars d'ici à 2025 pour faire face à la pandémie et de 250 milliards de dollars supplémentaires pour reprendre leur trajectoire de convergence avec les pays avancés d'avant la crise. Un scénario défavorable, où la reprise mondiale serait plus lente, pourrait accroître ces besoins de financement de 100 milliards de dollars. Les pays à faible revenu doivent adopter une stratégie multiforme pour satisfaire ces besoins supplémentaires. La mise en œuvre de réformes intérieures visant à accroître les recettes et à améliorer la gouvernance, l'efficacité des dépenses et la gestion des finances publiques sera cruciale pour remédier aux lacunes structurelles qui empêchent d'avoir un accès adéquat au financement public. Ces réformes devraient également contribuer à favoriser le financement du secteur privé, en particulier dans le domaine des infrastructures.

Toutefois, cela ne permettra de satisfaire qu'une partie des besoins immédiats des pays à faible revenu. Des dons et des prêts concessionnels doivent compléter la démarche. Le FMI continue d'apporter sa contribution : les prêts accordés aux pays à faible revenu atteindront environ 12 milliards de dollars en 2020 et 50 pays à faible revenu bénéficieront d'un appui financier, en grande partie au moyen d'instruments de financement d'urgence. À mesure que les pays passent à des accords pluriannuels assortis d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit, le FMI revoit son dispositif de prêt pour les pays à faible revenu et étudie les possibilités d'accroître sa capacité à accorder des prêts concessionnels par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Ses services envisagent également des solutions pour apporter un soutien accru aux pays à revenu intermédiaire présentant des facteurs de vulnérabilité, afin de les aider à devenir plus résilients, plus respectueux de l'environnement et plus inclusifs. ✨

DYNAMIQUE DE LA DETTE

Les mesures de soutien des pouvoirs publics ont constitué une importante bouée de sauvetage, mais l'augmentation de la dette publique qui en résulte doit être gérée avec prudence, en particulier dans les pays où l'accès aux financements à faible coût est restreint.

La pandémie a fait grimper les niveaux d'endettement public à de nouveaux sommets : le niveau total approchera les 100 % du PIB à l'échelle mondiale en 2020. Cependant, la capacité d'endettement varie considérablement d'un pays à l'autre. De nombreux pays émergents et pays en développement ont plus de difficultés à obtenir des financements et présentent une vulnérabilité liée à la dette de plus en plus forte. Les taux d'intérêt sont actuellement bas, mais, s'ils venaient à augmenter brusquement, les conditions financières pourraient se resserrer fortement et les flux de capitaux s'inverser.



PREMIÈRE PARTIE : Pas de temps à perdre



Depuis 2018, le FMI et la Banque mondiale mettent en œuvre une méthode pluridimensionnelle pour remédier à la vulnérabilité croissante de la dette dans les pays à faible revenu, les pays émergents et les pays en développement. Face à la pandémie de COVID-19 et aux capacités insuffisantes des pays, de nouvelles initiatives ont été lancées dans le cadre de cette méthode au cours de l'année. Elles ont principalement porté sur le renforcement de la transparence de la dette, notamment en améliorant la transmission des données et les orientations analytiques à l'intention des emprunteurs et des créanciers, sur l'intensification des activités de développement des capacités dans les domaines de prévention des crises et sur le perfectionnement des outils d'analyse de la dette.

Des progrès considérables ont également été réalisés dans la modernisation des politiques du FMI. Un nouveau cadre relatif au risque souverain et à la viabilité de la dette pour les pays ayant accès aux marchés a été présenté en février 2021. Des réformes de la politique de plafonds d'endettement ont également été engagées pour offrir aux pays à faible revenu une plus grande souplesse dans la gestion de leur dette ainsi que des garanties pour en préserver ou en rétablir la viabilité.

Les services du FMI sont également attentifs à l'adoption de clauses d'action collective renforcées dans les contrats d'émission internationale d'obligations souveraines et ont récemment mis la dernière main à un document d'orientation destiné au G20 portant sur les lacunes de l'architecture de résolution des situations de surendettement souverain faisant intervenir des créanciers du secteur privé.

Conjointement avec la Banque mondiale, le FMI soutient également la mise en œuvre du cadre commun du G20 pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD : un dispositif visant à faciliter le traitement rapide et ordonné de la dette des pays admissibles à l'ISSD et prévoyant une large participation des créanciers, y compris du secteur privé. Il s'agit d'une étape importante dans l'optique d'une amélioration de l'architecture internationale de la dette. L'application effective de ce cadre commun peut non seulement permettre d'alléger considérablement la dette des pays en situation de surendettement les plus pauvres, mais aussi d'ouvrir la voie à un mécanisme plus universel, voire permanent, de résolution efficace des situations de surendettement souverain. ✨

VERS UN AVENIR ÉCOLOGIQUE, INCLUSIF ET NUMÉRIQUE

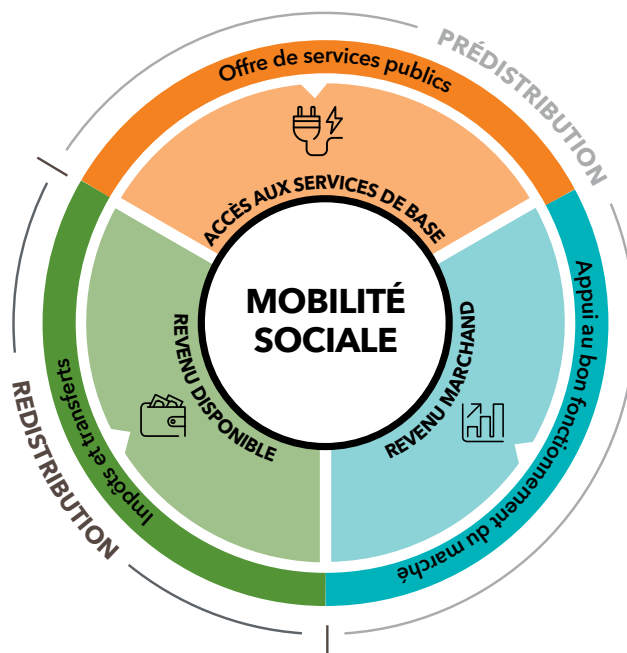
Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures pour accroître la résilience des populations et de la planète.

À mesure que les campagnes de vaccination se poursuivent et que les pays s'engagent sur la voie de la reprise, il sera indispensable d'investir dans des infrastructures vertes, des programmes d'aide sociale et le passage au numérique afin de favoriser une reprise plus équitable et durable. Le monde a l'occasion de mieux bâtir l'avenir et d'orienter les ressources vers une nouvelle économie, qui serait plus respectueuse de l'environnement, investirait dans le capital humain et renforcerait la résilience des entreprises et des collectivités.

Croissance inclusive

La COVID-19 creuse les inégalités dans le monde entier. Pour administrer à chacun une injection de prospérité, les pouvoirs publics doivent améliorer l'accès aux services publics de base et intensifier les politiques de redistribution (graphique 1.5). Ces réformes doivent être complétées par un renforcement de la transparence et de la responsabilisation.

Le FMI continue d'offrir des conseils sur le renforcement des systèmes de protection sociale et des positions budgétaires par une augmentation des



Graphique 1.5
Politiques visant à remédier à la hausse des inégalités

Les politiques de prédistribution réduisent les inégalités de revenu marchand (avant impôts et transferts), tandis que les politiques de redistribution réduisent la pauvreté et les inégalités de revenu disponible (après impôts et transferts).

recettes, y compris au moyen d'un élargissement de l'assiette fiscale et d'une imposition plus progressive, et sur la lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. Des travaux analytiques sur l'équité entre les sexes et sur les inégalités de revenus et de richesses ainsi que des études sur des services financiers accessibles à tous sont également en cours.

Verdir la reprise

Les dirigeants du monde entier se concentrent à juste titre sur la lutte contre la crise de la COVID-19. Cependant, la crise du changement climatique reste d'actualité, tout comme la nécessité d'une action résolue pour y remédier. En effet, les décisions prises aujourd'hui par les pouvoirs publics pour sortir de la crise risquent de conditionner le climat de la planète pendant des décennies. Il faut donc que les

PREMIÈRE PARTIE : Pas de temps à perdre

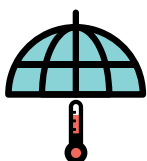
responsables de la politique budgétaire « verdissent » leur riposte à la crise.

Le FMI a rapidement intensifié ses travaux sur le changement climatique. Les questions et les mesures liées à ce phénomène sont plus systématiquement prises en considération dans les activités de surveillance. En outre, plusieurs documents d'orientation et ouvrages ont été publiés sur les subventions à l'énergie, la tarification du carbone,

Les questions liées au changement climatique sont plus systématiquement prises en considération dans les activités de surveillance, les tests de résistance et le suivi de la stabilité financière.

les clauses relatives aux catastrophes naturelles dans les titres de créance conditionnels catégoriels et les effets du changement climatique sur la stabilité macroéconomique et financière. Les risques liés au climat sont également intégrés dans les tests de résistance et le suivi de la stabilité financière dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) mis en place par la Banque mondiale et le FMI. En outre, des travaux sont en cours pour tenir compte de considérations climatiques dans le cycle de gestion des finances publiques (« budgétisation verte ») et dans la gouvernance des infrastructures.





En collaboration avec d'autres organisations internationales, les autorités nationales et des fournisseurs de données privés, et en s'appuyant sur son pouvoir mobilisateur en matière de méthode statistique, le FMI a récemment créé un tableau de bord des indicateurs du changement climatique.

[HTTPS://CLIMATEDATA.IMF.ORG](https://climatedata.imf.org)



Pour remédier à l'insuffisance de données, le FMI soutient les initiatives visant à généraliser la divulgation sur les marchés d'informations relatives au climat. En collaboration avec d'autres organisations internationales, les autorités nationales et des fournisseurs de données privés, et en s'appuyant sur son pouvoir mobilisateur en matière de méthode statistique, le FMI a récemment créé un tableau de bord des indicateurs du changement climatique. Celui-ci permet d'accéder à un ensemble normalisé de données comparables entre les pays et de consulter les indicateurs du changement climatique plus rapidement et plus fréquemment.

Transformation numérique

La crise de la COVID-19 accélère une dynamique déjà forte de passage au numérique et de recours à des cryptomonnaies. Cette évolution va probablement transformer le système monétaire international. La question de savoir si le système sera à terme plus sûr et plus efficient dépend de la manière dont les pays membres du FMI se coordonneront pour en exploiter les possibilités et en gérer les risques.

S'appuyant sur le programme fintech de Bali, le FMI a intensifié ses travaux sur les conséquences macrofinancières des monnaies numériques émises par des banques centrales ou par des particuliers, en mettant l'accent sur les avantages et les risques qui en découlent, la réglementation et la surveillance des émetteurs de monnaies numériques stables (stablecoins) et des prestataires de services connexes, les paiements transfrontaliers, le rôle de la monnaie numérique dans la promotion de l'inclusion financière et son traitement dans les statistiques

La crise de la COVID-19 accélère une dynamique déjà forte de passage au numérique et de recours à des cryptomonnaies. Cette évolution va probablement transformer le système monétaire international.

macroéconomiques. L'utilisation des données personnelles dans l'économie numérique et la nécessité d'une coordination mondiale des politiques à cet égard sont également étudiées.

Le FMI continuera d'analyser ces questions et d'en approfondir le traitement dans le cadre de ses activités de surveillance, notamment celles relevant du PESF, et s'attachera à développer les capacités dans les pays de façon à les aider à tirer parti des possibilités offertes par le passage au numérique tout en gérant les cyberrisques et les menaces pour l'intégrité financière qui en découlent. Afin d'améliorer l'administration des opérations fiscales et douanières, le FMI offre également des conseils et un appui en ce qui concerne les services numériques des administrations publiques, notamment les stratégies en matière de technologies de l'information, les systèmes d'information sur la gestion financière, les transferts en espèces des administrations publiques en faveur des ménages et les services numériques aux contribuables. ✱



« ENSEMBLE, NOUS POUVONS ACCÉLÉRER
CETTE TRANSITION HISTORIQUE VERS
UNE ÉCONOMIE PLUS RESPECTUEUSE DE
L'ENVIRONNEMENT ET PLUS RÉSILIENTE. »

KRISTALINA GEORGIEVA
DIRECTRICE GÉNÉRALE





DEUXIÈME PARTIE :

Notre cœur de métier

Au cours de l'exercice 2021, la riposte du FMI à la pandémie s'est articulée autour de ses trois missions fondamentales.

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

36 BILANS DE SANTÉ DE PAYS

Le FMI surveille le système monétaire international et assure un suivi des politiques économiques et financières de ses 190 États membres. Dans le cadre de ces activités de suivi, ou de « surveillance », menées au niveau tant mondial que national, il met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter à la politique menée pour remédier à ces menaces.

PRÊTS

98 MILLIARDS DE DOLLARS À L'INTENTION DE 54 PAYS,

dont 10 milliards en faveur de 31 pays à faible revenu, et un total de 110 milliards de dollars depuis le début de la pandémie

Sur ces prêts, le FMI a mis à la disposition de 39 pays 17 milliards de dollars de financement (l'équivalent de 12 milliards de DTS) au moyen de mécanismes de prêt d'urgence, dont 6 milliards en faveur de 26 pays à faible revenu.

Le FMI accorde des financements aux États membres qui connaissent des problèmes réels, potentiels ou anticipés de financement de leur balance des paiements pour les aider à reconstituer leurs réserves internationales et rétablir les conditions d'une croissance forte tout en remédiant aux problèmes de fond. Le FMI accorde également des financements d'urgence à décaissement rapide assortis d'une conditionnalité limitée ; il a généralisé ce type de financement pour aider ses pays membres à faire face aux conséquences économiques immédiates de la pandémie de COVID-19.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

251 MILLIONS DE DOLLARS

consacrés à des conseils techniques pratiques, des formations axées sur la politique économique et l'apprentissage par les pairs

Le FMI collabore avec ses pays membres pour renforcer leurs institutions économiques en leur offrant une assistance technique et une formation dans des domaines économiques essentiels. Cette collaboration aide les pays à renforcer leur économie et à créer davantage d'emplois. Le FMI partage ses connaissances avec des institutions publiques telles que les ministères des Finances, les banques centrales, les instituts de statistiques, les organismes de surveillance financière et les administrations fiscales, au moyen de conseils pratiques, de cours de formation et de séances d'apprentissage entre pairs. Les activités de renforcement des capacités du FMI sont assurées en personne ou à distance par des conseillers résidents présents à long terme dans les pays ou dans les centres régionaux de développement des capacités, à l'occasion de visites de courte durée effectuées par des membres du personnel et des experts du FMI. Elles sont également menées dans le cadre de formations en classe et de cours en ligne gratuits.

NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Surveillance économique

Dans le cadre de ses activités de surveillance, le FMI veille au bon fonctionnement du système monétaire international, assure un suivi de l'évolution économique mondiale et évalue la solidité des politiques économiques et financières de ses 190 États membres. En outre, le FMI met en évidence les risques éventuels pour la stabilité et recommande aux gouvernements les mesures d'ajustement nécessaires. De cette manière, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif, à savoir faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, ainsi, favoriser une croissance économique saine et pérenne. Le FMI donne des conseils sur les politiques de chaque pays membre dans le cadre d'une « surveillance bilatérale » et offre une analyse du système monétaire international et de l'évolution économique mondiale et régionale dans le cadre d'une « surveillance multilatérale ». Dans la pratique, ces deux aspects de la surveillance se complètent, ce qui permet une analyse plus exhaustive et cohérente des « effets d'entraînement », c'est-à-dire de la manière dont les politiques d'un pays se répercutent sur les autres.

Surveillance bilatérale

Les consultations au titre de l'article IV consistent en un dialogue bilatéral entre les services du FMI et les autorités d'un pays et portent sur toute une série de questions essentielles pour la situation macroéconomique : financières, budgétaires, monétaires, de change et structurelles. En raison de la demande sans précédent de financement et d'aide au début de la crise de la COVID-19, les priorités de travail du FMI ont dû être revues, ses procédures rationalisées et ses équipes redéployées. Le travail des services du FMI dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et du PESF, principaux instruments de la surveillance bilatérale, a donc été temporairement suspendu, et les cycles de consultation ont été prolongés afin que le report n'ait pas d'incidence sur les obligations des pays membres du FMI au titre de la fonction de surveillance.

Les consultations au titre de l'article IV et les évaluations dans le cadre du PESF ont ensuite repris, mais à distance. Toutefois, en raison de la pandémie, le FMI n'a mené que 36 consultations au titre de l'article IV au cours de l'exercice 2021 (voir tableau 2 sur le site Internet), soit moins de la moitié du nombre habituel de consultations annuelles, et huit évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF.

Le travail de suivi effectué dans le cadre de la revue exhaustive de la surveillance de 2021 contribuera à améliorer l'analyse des risques financiers systémiques et les conseils de politique macroprudentielle fournis à l'occasion des consultations au titre de l'article IV, à mesure que la surveillance bilatérale s'intensifiera.

Revue exhaustive de la surveillance de 2021

Des travaux relatifs à la revue exhaustive de la surveillance de 2021 étaient en cours pendant l'exercice 2021 (et se sont achevés en mai 2021, après l'établissement du présent rapport). Cette revue vise à renforcer la surveillance du FMI afin d'aider les pays à relever les défis de la prochaine décennie en tenant mieux compte de certains aspects des activités de surveillance menées par le FMI, notamment l'analyse

macrofinancière, le changement climatique et le développement des capacités. Le FMI s'appuiera aussi sur de nouvelles technologies, de nouvelles données et de nouveaux partenariats pour offrir des conseils stratégiques plus opportuns, plus ciblés et plus éclairés.

Surveillance multilatérale

Dans le cadre de sa surveillance multilatérale, le FMI publie des rapports et des mises à jour semestriels sur l'évolution récente de l'économie mondiale : *Perspectives de l'économie mondiale*, Rapport sur la stabilité financière dans le monde et Moniteur des finances publiques. Des mises à jour intermédiaires sont également publiées lorsque cela est jugé nécessaire. En outre, dans le souci constant de procéder à une évaluation rigoureuse et objective des déséquilibres excessifs mondiaux et de leurs causes, une édition du Rapport sur le secteur extérieur est publiée chaque année. Les consultations au titre de l'article IV et les évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF permettent aussi d'aborder des questions liées à la surveillance multilatérale, le cas échéant.

Conseils

Le conseil d'administration du FMI examine tous les aspects des activités menées par le FMI : des consultations au titre de l'article IV aux diverses questions ayant trait à l'économie mondiale. En règle générale, il exerce son mandat sur la base de documents d'orientation établis par la direction ou les services du FMI. Au cours de l'exercice 2021, l'institution a publié 54 de ces documents. Pour consulter la liste complète des documents d'orientation et des autres publications du FMI parus au cours de l'exercice 2021, veuillez consulter le site Web du *Rapport annuel*.



NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Prêts

Les financements accordés par le FMI ont pour but d'aider les États membres à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements, à stabiliser leur économie et à retrouver une croissance économique durable. Contrairement aux banques de développement, le FMI n'accorde pas de prêts pour des projets spécifiques. Le FMI peut également fournir un financement permettant de faire face à une catastrophe naturelle ou à une pandémie. Enfin, le FMI octroie également des financements à titre de précaution aux pays qui appliquent des politiques saines, mais qui peuvent encore présenter certains facteurs de vulnérabilité, afin de les aider à prévenir de futures crises et à se prémunir contre leurs effets. Il continue également d'améliorer les outils disponibles pour prévenir les crises.

De manière générale, le FMI offre deux types de prêts : des prêts assortis de taux d'intérêt non concessionnels et des prêts accordés aux pays à faible revenu à des conditions préférentielles. Actuellement, les prêts concessionnels ne sont porteurs d'aucun intérêt.

Dès le début de la pandémie de COVID-19, le FMI a mis en place une riposte d'une rapidité et d'une ampleur sans précédent, en déployant sa capacité de prêt actuelle d'environ 1 000 milliards de dollars¹. Il a ainsi apporté une aide financière aux pays présentant des besoins de financement de la balance des paiements urgents ou potentiels, afin de contribuer à préserver des vies et les moyens de subsistance des populations, notamment pour les groupes les plus vulnérables. Le conseil d'administration a également temporairement simplifié les procédures internes au début de la crise pour permettre au FMI de répondre plus rapidement aux demandes d'aide d'urgence de ses pays membres ; dans de nombreux cas, un financement d'urgence a été accordé à peine quelques semaines après la réception de la demande². En outre, le conseil d'administration a aussi temporairement suspendu l'application des procédures d'accès élevé en vigueur pour les demandes de financement au titre de la facilité de crédit rapide³.

Des garanties ont été mises en place en août 2020 pour contribuer à atténuer les risques financiers qui



résultent d'un accès élevé aux ressources tant du fonds fiduciaire RPC que du compte des ressources générales (CRG). Des garanties s'appliquent désormais à tout pays membre du FMI dont l'accès combiné aux ressources du CRG et à celles du fonds fiduciaire RPC dépasse les seuils fondés sur les quotes-parts, fixés au même niveau que celui qui déclenche le dispositif d'accès exceptionnel du CRG.

En outre, pour faire face à la forte demande de prêts due à la crise, le conseil d'administration a temporairement relevé : 1) la limite d'accès annuelle aux ressources du CRG qui déclenche l'application du dispositif d'accès exceptionnel ; et 2) les limites d'accès annuelles et cumulées aux prêts concessionnels accordés au titre du fonds fiduciaire RPC (tableaux 2.2 et 2.3).

La demande de financement d'urgence auprès du FMI a diminué à partir du troisième trimestre de 2020, et certains emprunteurs sont passés à des accords pluriannuels assortis de prêts dans la tranche supérieure de crédit. En outre, le FMI a accordé des dons pour alléger le service de la dette de ses pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables éprouvés par la pandémie de COVID-19.

¹Au 30 avril 2021, en tenant compte des engagements pris avant la pandémie, le total des engagements de prêts non décaissés et de l'encours des crédits au titre du compte des ressources générales du FMI s'élevait à environ 184 milliards de DTS ; le total correspondant au titre du fonds fiduciaire RPC, qui permet d'accorder des prêts concessionnels aux pays à faible revenu, était d'environ 14,8 milliards de DTS.

²Ces procédures d'urgence liées à la pandémie ont pris fin en octobre 2020.

³Les procédures d'accès élevé requièrent la tenue d'une séance informelle du conseil d'administration sur la base d'une brève note des services du FMI dans laquelle sont examinés la solidité du programme, la capacité de remboursement et les facteurs de vulnérabilité liés à la dette. Ces procédures sont déclenchées lorsque : 1) une demande de financement auprès du FMI porte l'accès total à plus de 180 % de la quote-part sur une période de 36 mois ; ou 2) l'encours total du crédit au titre du fonds fiduciaire RPC dépasse ou devrait dépasser 225 % de la quote-part du pays concerné. En mars 2021, ces seuils d'accès élevé ont été temporairement relevés à 240 % de la quote-part pour le « déclencheur de flux » jusqu'à la fin de l'année 2023 et à 300 % pour le « déclencheur de stock » jusqu'à la fin de juin 2021.

DEUXIÈME PARTIE : Notre cœur de métier

Entre le 1^{er} mai 2020 et le 30 avril 2021, le FMI a concentré son aide financière sur les points suivants :

1. Financement d'urgence au titre de l'IFR et de la FCR.

Le FMI a reçu un nombre record de demandes de financement d'urgence, en provenance de 39 pays (environ 17 milliards de dollars, dont 6 milliards ont été versés à 26 pays à faible revenu). Le conseil d'administration a temporairement doublé les limites d'accès aux mécanismes de financement d'urgence : la facilité de crédit rapide (FCR) et l'instrument de financement rapide (IFR) (tableaux 2.2 et 2.3).

2. Renforcement des accords de prêt existants.

Le FMI a également augmenté l'accès aux ressources prévues au titre des accords en vigueur pour répondre aux nouveaux besoins urgents découlant de la pandémie dans le cadre du dialogue en cours. Entre le 1^{er} mai 2020 et le 30 avril 2021, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation de l'accès prévu dans le cadre d'accords avec neuf pays membres.

3. Nouveaux accords de prêt, dont des accords à titre de précaution.

Entre le 1^{er} mai 2020 et le 30 avril 2021, le conseil d'administration a approuvé huit nouveaux accords appuyés par le FMI conclus avec sept pays (autres que ceux à titre de précaution). En outre, quatre accords de précaution (trois au titre de la ligne de crédit modulable et un au titre de la ligne de précaution et de liquidité) ont été mis à la disposition des pays membres.

4. Allègement du service de la dette.

Le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) permet au FMI d'accorder un allègement de dette sous forme de dons aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables frappés par une catastrophe naturelle ou de santé publique aux conséquences désastreuses. Il a été renforcé en mars 2020, puis utilisé pour alléger sous forme de dons la dette des pays membres les plus pauvres du FMI qui sont touchés par la pandémie de COVID-19. Au total, 29 pays admissibles ont bénéficié d'un allègement du service de la dette de près de 520 millions de DTS répartis en trois tranches, qui ont été approuvées par le conseil d'administration le 13 avril 2020, le 2 octobre 2020 et le 1^{er} avril 2021 (tableau 2.1).

5. Allègement de la dette au titre de l'initiative

PPTE.

Le 25 mars 2020, après l'apurement par la Somalie de ses arriérés envers le FMI, le conseil d'administration a estimé que le pays remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et qu'il avait atteint son point de décision. À la fin d'avril 2021, le conseil d'administration avait approuvé deux versements d'assistance intérimaire en faveur de la Somalie d'un montant total de 1,791 million de DTS pour financer ses obligations financières arrivant à échéance au cours des périodes du 25 mars 2020 au 24 mars 2021 et du 25 mars 2021 au 24 mars 2022. Le 26 mars 2021, le conseil d'administration a convenu que le Soudan* était admissible à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée, sur la base de l'évaluation préliminaire.

*Le conseil d'administration de la Banque mondiale et celui du FMI ont approuvé l'admissibilité du Soudan à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée le 29 juin 2021 (après l'établissement du présent rapport). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page suivante : www.imf.org/sudan.



Tableau 2.1

Allégement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes

Le fonds fiduciaire ARC, qui a été renforcé en mars 2020, a été utilisé pour alléger sous forme de dons la dette des pays membres les plus pauvres du FMI qui sont touchés par la pandémie de COVID-19. Au total, 29 pays admissibles ont bénéficié d'un allégement du service de la dette d'un montant total de près de 520 millions de DTS répartis en trois tranches, approuvées par le conseil d'administration le 13 avril 2020, le 2 octobre 2020 et le 1^{er} avril 2021, afin d'assurer le service de leur dette arrivant à échéance entre le 14 avril et le 15 octobre 2021.

ALLÈGEMENT DU SERVICE DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES EN FAVEUR DE 29 PAYS MEMBRES ADMISSIBLES

(en millions de DTS, au 30 avril 2021)

Pays	1 ^{ère} tranche approuvée le 13 avril 2020	2 ^e tranche approuvée le 2 octobre 2020	3 ^e tranche approuvée le 1 ^{er} avril 2021
1. Afghanistan	2,40	2,40	2,40
2. Bénin	7,43	6,37	5,31
3. Burkina Faso	8,74	10,30	9,65
4. Burundi	5,48	4,82	4,16
5. Comores	0,97	0,81	0,65
6. Congo, République démocratique du	14,85	9,90	4,95
7. Djibouti	1,69	1,69	1,40
8. Éthiopie	8,56	4,50	0,47
9. Gambie	2,10	2,10	1,87
10. Guinée	16,37	16,37	18,21
11. Guinée-Bissau	1,08	1,36	1,12
12. Haïti	4,10	3,98	3,98
13. Libéria	11,63	11,19	11,48
14. Madagascar	3,06	3,06	6,11
15. Malawi	7,20	7,20	7,81
16. Mali	7,30	7,50	7,70
17. Mozambique	10,89	9,47	9,47
18. Népal	2,85	3,57	3,57
19. Niger	5,64	5,64	9,54
20. République centrafricaine	2,96	2,92	2,92
21. Rwanda	8,01	12,02	14,02
22. Sao Tomé-et-Principe	0,11	0,17	0,17
23. Sierra Leone	13,36	12,22	15,11
24. Îles Salomon	0,06	0,07	0,10
25. Tadjikistan	7,83	5,22	3,91
26. Tanzanie	10,28	8,29	0 ²
27. Tchad	0 ¹	2,00	4,06
28. Togo	3,74	2,31	0,88
29. Yémen	14,44	10,96	17,05
Total	183,12	168,40	168,07

Source : FMI, département financier.

¹Le Tchad ne présentait pas de service de la dette admissible arrivant à échéance pendant la période visée par la 1^{ère} tranche d'allégement de la dette.

²La Tanzanie ne présentait pas de service de la dette admissible arrivant à échéance pendant la période visée par la 3^e tranche d'allégement de la dette.

Aide financière approuvée au cours de l'exercice 2021

CARTE DES PRÊTS

Au 30 avril 2021 (en millions de droits de tirage spéciaux – Mio DTS)

Taux de change DTS/dollar

30 AVRIL 2021 : 1 DTS = 1,43599 DOLLAR

1 570 Mio DTS
ASIE ET PACIFIQUE

3 661 Mio DTS
EUROPE

7 469 Mio DTS
MOYEN-ORIENT
ET ASIE CENTRALE

7 990 Mio DTS
AFRIQUE
SUBSAHARIENNE

47 335 Mio DTS
HÉMISPHERE
OCCIDENTAL

HÉMISPHERE OCCIDENTAL

BAHAMAS

★ IFR 182,4 Mio DTS

BARBADE

AUG. DU MEDC 66 Mio DTS

AUG. DU MEDC 48 Mio DTS

CHILI

LCM 17 443 Mio DTS

COLOMBIE

LCM 7 849,6 Mio DTS

AUG. DE LA LCM 4 417,4 Mio DTS

COSTA RICA

MEDC 1 237,5 Mio DTS

ÉQUATEUR

MEDC 4 615 Mio DTS

★ IFR 469,7 Mio DTS

GUATEMALA

★ IFR 428,6 Mio DTS

HONDURAS

AUG. DE L'AC 108,2 Mio DTS

AUG. DE LA FCC 54,1 Mio DTS

JAMAÏQUE

★ IFR 382,9 Mio DTS

NICARAGUA

★ FCR 43,3 Mio DTS

★ IFR 86,7 Mio DTS

PANAMA

LPL 1 884 Mio DTS

PÉROU

LCM 8 007 Mio DTS

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

★ FCR 11,7 Mio DTS

EUROPE

MONTÉNÉGR

★ IFR 60,5 Mio DTS

UKRAINE

AC 3 600 Mio DTS

Légende

AC – ACCORD DE CONFIRMATION

FCC – FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION

FCR – FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE

FEC – FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

IFR – INSTRUMENT DE FINANCEMENT RAPIDE

LCM – LIGNE DE CRÉDIT MODULABLE

LPL – LIGNE DE PRÉCAUTION ET DE LIQUIDITÉ

MEDC – MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

AUG. – AUGMENTATION

★ INDIQUE UN FINANCEMENT D'URGENCE

Source : FMI, département financier.



MOYEN-ORIENT ET ASIE CENTRALE

AFGHANISTAN

FEC 259 Mio DTS

ARMÉNIE

AUG. DE L'AC 128,8 Mio DTS

DJIBOUTI

★ FCR..... 31,8 Mio DTS

ÉGYPTE

★ IFR 2 037,1 Mio DTS

AC 3 763,6 Mio DTS

GÉORGIE

AUG. DU MEDC 273,6 Mio DTS

JORDANIE

★ IFR 291,6 Mio DTS

MAURITANIE

AUG. DE LA FEC 20,2 Mio DTS

OUZBÉKISTAN

★ FCR..... 92,1 Mio DTS

★ IFR 183,6 Mio DTS

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

★ FCR..... 29,6 Mio DTS

★ IFR 59,2 Mio DTS

SOUDAN DU SUD

★ FCR..... 36,9 Mio DTS

★ FCR..... 123 Mio DTS

TADJIKISTAN

★ FCR..... 139,2 Mio DTS

ASIE ET PACIFIQUE

BANGLADESH

★ FCR..... 177,8 Mio DTS

★ IFR 355,5 Mio DTS

MONGOLIE

★ IFR 72,3 Mio DTS

MYANMAR

★ FCR..... 86,1 Mio DTS

★ FCR..... 86,1 Mio DTS

★ IFR 172,3 Mio DTS

★ IFR 172,3 Mio DTS

NÉPAL

★ FCR..... 156,9 Mio DTS

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

★ FCR..... 263,2 Mio DTS

ÎLES SALOMON

★ FCR..... 6,9 Mio DTS

★ IFR 13,9 Mio DTS

TONGA

★ FCR..... 6,9 Mio DTS

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

AFRIQUE DU SUD

★ IFR 3 051,2 Mio DTS

ANGOLA

AUG. DU MEDC 540,4 Mio DTS

BÉNIN

AUG. DU MEDC 76 Mio DTS

★ FCR..... 41,3 Mio DTS

★ IFR 82,5 Mio DTS

CAMEROUN

★ FCR..... 165,6 Mio DTS

★ FCR..... 110,4 Mio DTS

ESWATINI

★ IFR 78,5 Mio DTS

GABON

★ IFR 108 Mio DTS

GAMBIE

AUG. DE LA FEC 20 Mio DTS

GUINÉE

★ FCR..... 107,1 Mio DTS

GUINÉE-BISSAU

★ FCR..... 14,2 Mio DTS

KENYA

FEC 407,1 Mio DTS

MEDC 1 248,4 Mio DTS

★ FCR..... 542,8 Mio DTS

LESOTHO

★ FCR..... 11,7 Mio DTS

★ IFR 23,2 Mio DTS

LIBÉRIA

★ FCR..... 36,2 Mio DTS

MADAGASCAR

FEC 220 Mio DTS

★ FCR..... 122,2 Mio DTS

MALAWI

★ FCR..... 66,4 Mio DTS

★ FCR..... 72,3 Mio DTS

NAMIBIE

★ IFR 191,1 Mio DTS

OUGANDA

★ FCR..... 361 Mio DTS

RWANDA

★ FCR..... 80,1 Mio DTS

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

AUG. DE LA FEC 1,5 Mio DTS

SEYCHELLES

★ IFR 22,9 Mio DTS

SIERRA LEONE

★ FCR..... 103,7 Mio DTS

★ FCR..... 35,3 Mio DTS

TCHAD

★ FCR..... 49,1 Mio DTS

DEUXIÈME PARTIE : Notre cœur de métier

Tableau 2.2

Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les principaux mécanismes et facilités de financement non concessionnels du FMI. Les accords de confirmation ont longtemps constitué le principal instrument de prêt de l'institution. À la suite de la crise financière mondiale de 2007-09, le FMI a étoffé sa panoplie de prêts. Il s'agissait avant tout de renforcer les instruments de prévention des crises, avec la création de la ligne de crédit modulable (LCM) et de la ligne de précaution et de liquidité (LPL). En outre, l'instrument de financement rapide (IFR), qui peut être utilisé dans diverses situations, a été créé en remplacement de la politique d'aide

Mécanisme ou facilité de financement (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
Accord de confirmation (AC) (1952)	Aide de court à moyen terme aux pays présentant des difficultés de financement de la balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de financement de la balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats (décaissements) généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (accord élargi de crédit)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de financement de la balance des paiements de longue durée	Au moment de l'approbation, adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer sous 12 mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de financement de la balance des paiements, effectif ou potentiel	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord ; les accords LCM de 2 ans sont soumis à un examen à mi-parcours à la fin de la première année
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument pour les pays présentant des paramètres fondamentaux et une politique économique solides	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris solidité du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords LPL d'un à deux ans)
Ligne de liquidité à court terme (LLCT) (2020)	Garantie de liquidité en cas de chocs externes potentiels qui génèrent des besoins modérés de financement de la balance des paiements	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord et peut être reconstitué par rachat ; nombre illimité de nouveaux accords LLCT tant que le pays membre continue de satisfaire aux critères d'admissibilité
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement pour tous les pays membres qui ont un besoin urgent de financement de la balance des paiements	Efforts de résolution des difficultés de financement de la balance des paiements (des mesures préalables peuvent être prévues)	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

Source : FMI, département financier.

¹ Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont essentiellement financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres ; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Les pays membres versent une partie de leur quote-part en droits de tirage spéciaux (DTS), ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans leur propre monnaie. Lorsqu'un emprunteur procède à un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, il achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec les monnaies d'autres pays.

² Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge (actuellement 100 points de base). Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 115 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants

d'urgence du FMI. Plus récemment, dans le cadre de sa riposte à la COVID-19, le FMI a temporairement relevé les limites d'accès annuelles et cumulées au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) et la limite d'accès annuelle au compte des ressources générales du FMI, qui déclenche l'application du dispositif d'accès exceptionnel. Le FMI a également créé une ligne de liquidité à court terme pour venir en aide aux pays membres dont la politique économique et les paramètres fondamentaux sont très solides.

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnements
Annuelles : 145 % de la quote-part en raison du choc de la COVID-19 ; cette limite a été temporairement portée à 245 % de la quote-part jusqu'à la fin de l'année 2021 Cumulées : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 145 % de la quote-part en raison du choc de la COVID-19 ; cette limite a été temporairement portée à 245 % de la quote-part jusqu'à la fin de l'année 2021 Cumulées : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 51 mois) ³	4½-10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
125 % de la quote-part pour six mois ; 250 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords d'un à deux ans ; peut aller jusqu'à 500 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
Plafonné à 145 % de la quote-part ; accès reconductible pendant une période de 12 mois	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part) ; la LLCT ne fait pas encourir des commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits	Rachat(s) dû (dus) au plus tard 12 mois après l'achat ; les rachats reconstituent l'accès jusqu'au niveau approuvé	
Annuelles : 50 % de la quote-part (80 % pour les grandes catastrophes naturelles) ; accès porté temporairement à 100 % jusqu'à la fin de l'année 2021. Cumulées : 100 % de la quote-part (133,33 % pour les grandes catastrophes naturelles) ; accès porté temporairement à 150 % jusqu'à la fin de l'année 2021 ³	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ⁴	3¼-5	Rachats trimestriels

compris entre 115 % et 575 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà de 575 %) est prélevée d'emblée sur le montant disponible pour achat dans le cadre d'accords (accord de confirmation, mécanisme élargi de crédit, ligne de précaution et de liquidité et ligne de crédit modulable), qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) ; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord. Pour les accords au titre de la LLCT, la commission de tirage est de 21 points de base et une commission d'engagement non remboursable de 8 points de base est due lors de l'approbation de l'accord.

³En juin 2021 (après la date butoir pour l'établissement du présent rapport), les limites d'accès annuelles et cumulées pour les grandes catastrophes naturelles ont été temporairement relevées (jusqu'à la fin de 2021) à respectivement 130 % et 183,33 % de la quote-part.

⁴Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 et a été mis à jour le 17 février 2016 avec le maintien partiel des conditions antérieures pour les accords déjà en vigueur.

DEUXIÈME PARTIE : Notre cœur de métier

Tableau 2.3

Mécanismes de prêt concessionnel

Trois mécanismes de prêt concessionnel sont disponibles pour les pays en développement à faible revenu.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Finalité	Aider les pays à faible revenu à atteindre et préserver la stabilité et la viabilité macroéconomiques tout en favorisant une croissance et une réduction de la pauvreté vigoureuses et durables		
Objectif	Remédier aux difficultés prolongées de balance des paiements	Répondre aux besoins de balance des paiements à court terme	Financer des besoins urgents de balance des paiements
Conditions d'admissibilité	Pays admissibles à une aide au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
Conditions particulières	Difficultés prolongées de balance de paiements ; besoin réel de financement pendant la durée de l'accord, mais pas nécessairement au moment où le prêt est approuvé ou décaissé	Besoin potentiel (usage de précaution) ou réel de la balance des paiements à court terme au moment de l'approbation ; besoin réel requis pour chaque décaissement	Besoin urgent de balance des paiements lorsqu'il n'est pas possible ou nécessaire de mettre en place un programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ¹
Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté	Le programme appuyé par le FMI doit cadrer avec les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit appuyer les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires		
	Présentation d'un document énonçant une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)	La présentation d'un document de SRP n'est pas obligatoire si la durée initiale de l'accord FCC est supérieure à deux ans	La présentation d'un document de SRP n'est pas obligatoire
Conditionnalité	Tranches supérieures de crédit ; souplesse de la trajectoire et du calendrier de l'ajustement	Tranches supérieures de crédit ; vise à répondre à des besoins de balance des paiements à court terme	Pas de conditionnalité <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc exogène ou de catastrophe naturelle)
Conditions financières²	Taux d'intérêt : actuellement nul Délai des rachats : 5½-10 ans	Taux d'intérêt : actuellement nul Délai des rachats : 4-8 ans Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible, mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt : nul Délai des rachats : 5½-10 ans
Panachage avec le compte des ressources générales	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers ; lié à la viabilité de la dette. Pour les pays membres censés y recourir, un panachage est effectué avec les ressources du compte des ressources générales selon le rapport 1:2 et l'accès au financement concessionnel est plafonné selon la norme applicable (CRG par la suite) ³		
Utilisation à titre de précaution	Non	Oui	Non
Durée et utilisation répétée	3 à 5 ans, avec une durée totale maximale de 5 ans ; peut être utilisée de façon répétée	12 à 36 mois ; utilisation limitée à 3 ans par période de 6 ans ⁴	Décaissements directs ; utilisation répétée sous réserve éventuelle des plafonds d'accès et d'autres critères. La limite de deux fois par période de 12 mois pour une utilisation répétée a été temporairement levée jusqu'au 6 avril 2021
Utilisation avec	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation)	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation) et instrument de soutien à la politique économique	Compte des ressources générales (instrument de financement rapide) ; le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR

Politiques d'accès

En juillet 2020, pour répondre aux besoins de financement élevés et urgents que les pays membres ont éprouvés en raison de la COVID-19, la limite annuelle d'accès au fonds fiduciaire RPC a été temporairement portée de 100 % à 150 % de la quote-part et l'accès exceptionnel aux ressources de ce fonds est passé de 133 % à 183 % de la quote-part jusqu'au 6 avril 2021. Le 22 mars 2021, pour une période temporaire allant jusqu'à la fin de juin 2021, la limite d'accès annuelle a été portée à 245 % de la quote-part et l'accès annuel exceptionnel à 278 % de la quote-part. Le plafond cumulé (net des remboursements prévus) est resté à 300 % de la quote-part pour l'accès normal et à 400 % de la quote-part pour l'accès exceptionnel jusqu'au 22 mars 2021, date à laquelle la limite d'accès cumulée a été relevée à 435 % de la quote-part et l'accès exceptionnel cumulé à 535 % de la quote-part jusqu'à la fin de juin 2021. Les plafonds sont basés sur l'encours total du crédit au titre du fonds fiduciaire RPC.

Normes et plafonds⁵

Les normes d'accès sont les suivantes : 120 % de la quote-part par accord FEC de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 100 % de la quote-part ; 75 % de la quote-part par accord de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 100 % et 200 % de la quote-part

Les normes d'accès sont les suivantes : 120 % de la quote-part par accord FCC de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 100 % de la quote-part ; 75 % de la quote-part par accord de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 100 % et 200 % de la quote-part

Pas de norme d'accès à la FCR en cas de choc exogène ou de grande catastrophe naturelle

Les limites d'accès au titre du guichet choc exogène de la FCR ont été temporairement relevées de 50 % à 100 % de la quote-part par an et de 100 % à 150 % de la quote-part sur une base cumulée, déduction faite des rachats prévus, à compter du 6 avril 2020 jusqu'à la fin de décembre 2021

L'accès au guichet ordinaire de la FCR est fixé à 50 % de la quote-part par an et à 100 % de la quote-part sur une base cumulée ; la norme d'accès annuel ainsi que la limite par décaissement sont de 25 % de la quote-part. La limite du nombre de décaissements possibles au cours d'une période de douze mois est actuellement suspendue jusqu'en décembre 2021. Le niveau d'accès au titre du guichet pour les catastrophes naturelles de grande ampleur est fixé à 80 % de la quote-part par an et à 133,33 % de la quote-part sur une base cumulée, à condition que les dégâts soient évalués à au moins 20 % du PIB. Les achats au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) effectués après le 1^{er} juillet 2015 sont pris en compte dans le calcul des plafonds annuels et cumulés applicables

Source : FMI, département financier.

¹La conditionnalité des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate des ressources du FMI.

²Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles. Lors de la dernière revue, le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC selon laquelle ces taux sont effectivement fixés à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Il a également prolongé jusqu'à la fin de juin 2021 le taux d'intérêt de 0 % sur l'encours des prêts au titre du fonds fiduciaire RPC dans le cadre du guichet chocs exogènes, un ancien mécanisme de financement. En juillet 2015, le conseil d'administration a établi de manière permanente le taux d'intérêt de la FCR à zéro.

³Les normes d'accès élevé (faible), 120 (75) % de la quote-part, s'appliquent si l'encours de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC est inférieur (supérieur) à 100 % de la quote-part. Ces normes ne s'appliquent pas si l'encours de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC est supérieur à 200 % de la quote-part. Dans ce cas, l'accès est déterminé par les facteurs indiqués dans la note 2. Pour la FCR, à laquelle aucune norme ne s'applique, le plafond d'accès aux ressources concessionnelles correspond à la limite annuelle (100 % de la quote-part jusqu'à la fin du mois de décembre 2021), tandis que pour la FCC, lorsque l'accord est conclu à titre de précaution, ce plafond s'applique à la limite d'accès annuelle moyenne.

⁴Les accords FCC conclus à titre de précaution n'entrent pas dans le calcul des délais de rachat.

⁵Les normes d'accès ne s'appliquent pas lorsque l'encours des crédits concessionnels est supérieur à 200 % de la quote-part. Dans ce cas, le plafond d'accès est déterminé par la prise en compte du plafond de 435 % de la quote-part (ou 535 % de la quote-part à titre exceptionnel) pour une période temporaire allant jusqu'à la fin de juin 2021, les prévisions concernant les besoins futurs d'aide du FMI et le calendrier des rachats.

capacity development through short-term missions,
a network of regional centers, and free online learning

NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Développement des capacités

Le renforcement des capacités des institutions, notamment des banques centrales, des ministères des Finances, des administrations fiscales, des instituts de statistique et des organismes de contrôle du secteur financier, accroît l'efficacité des politiques ainsi que la stabilité économique et l'inclusion. Le FMI collabore avec les pays pour moderniser leur politique économique et consolider leurs institutions en offrant une assistance technique et des formations axées sur des aspects essentiels de la stabilité et de la croissance économiques.



Le FMI offre des possibilités de développement des capacités (assistance technique pratique, formation axée sur la politique économique et apprentissage par les pairs) afin que les pays puissent mettre en place des institutions pérennes et résilientes. Il contribue ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable des pays définis par l'ONU.

Le FMI compte un certain nombre de partenaires pour le développement qui appuient plus de la moitié de ses activités de développement des capacités, notamment pour aider à financer la première phase de l'initiative relative à la COVID-19, dont l'objectif est de mieux bâtir l'avenir afin qu'il soit plus vert, plus intelligent et plus équitable.

Le développement des capacités est axé sur les principaux domaines de compétence du FMI, tels que les finances publiques, la stabilité du secteur financier et les statistiques économiques. Dans ses domaines de spécialisation, le FMI assure également des activités portant sur des questions transversales, telles que l'inégalité des revenus, l'égalité femmes-hommes, la corruption et le changement climatique. Grâce à la portée mondiale de son action, son expérience institutionnelle et la renommée internationale de



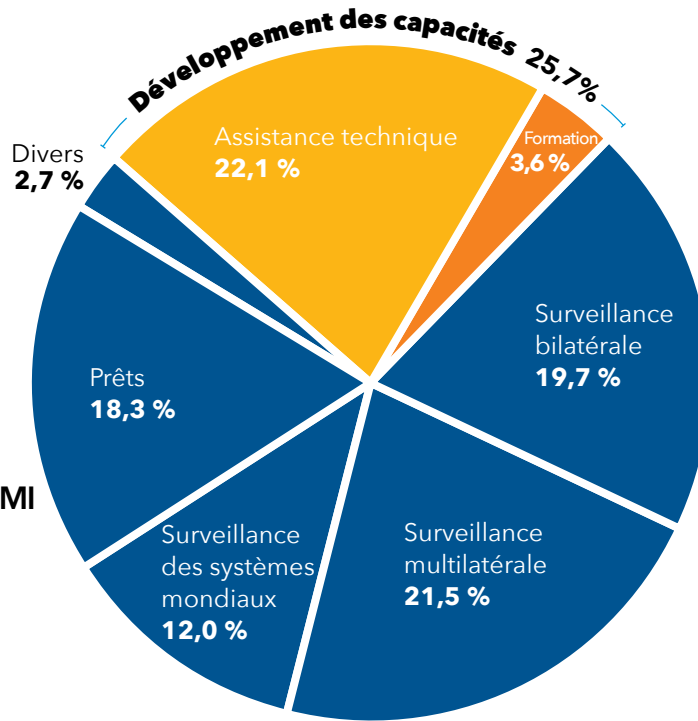
son savoir-faire, le FMI est particulièrement bien placé pour aider ses États membres. Les activités de développement des capacités menées par le FMI profitent à tous les États membres, mais sont particulièrement destinées et adaptées aux pays fragiles.

À la demande des autorités nationales, les équipes-pays et les experts techniques du FMI élaborent et mettent en œuvre un plan de travail intégré à partir des besoins spécifiques des pays. Le FMI collabore avec ses pays membres par l'intermédiaire d'un réseau mondial de 17 centres régionaux ; le plus récent, le Centre régional de développement des capacités pour l'Asie centrale, le Caucase et la Mongolie, a ouvert ses portes (par visioconférence) en février 2021. Face à la pandémie de COVID-19, le FMI a offert des conseils en temps réel et mené des activités de développement des capacités en faveur de plus de 175 pays.

Le FMI a publié plus de 80 notes techniques sur des questions de politique économique liées à la crise pendant les premiers stades de la crise de la COVID-19. Il a également aidé les pays à mieux établir et publier leurs données économiques afin d'améliorer la prise de décisions économiques et d'accroître la transparence. Alors que les pays augmentaient leurs dépenses d'urgence, le FMI a contribué à renforcer

DEUXIÈME PARTIE : Notre cœur de métier

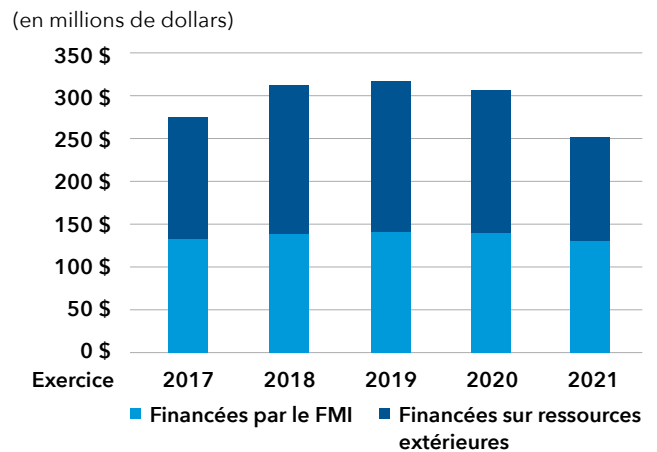
Graphique 2.1
Part des dépenses de développement des capacités dans les principales activités du FMI
 Exercice 2021



leurs structures de gouvernance afin de s'assurer que les ressources parviennent rapidement aux personnes les plus démunies et que les pouvoirs publics rendent compte de la manière dont les fonds sont dépensés.

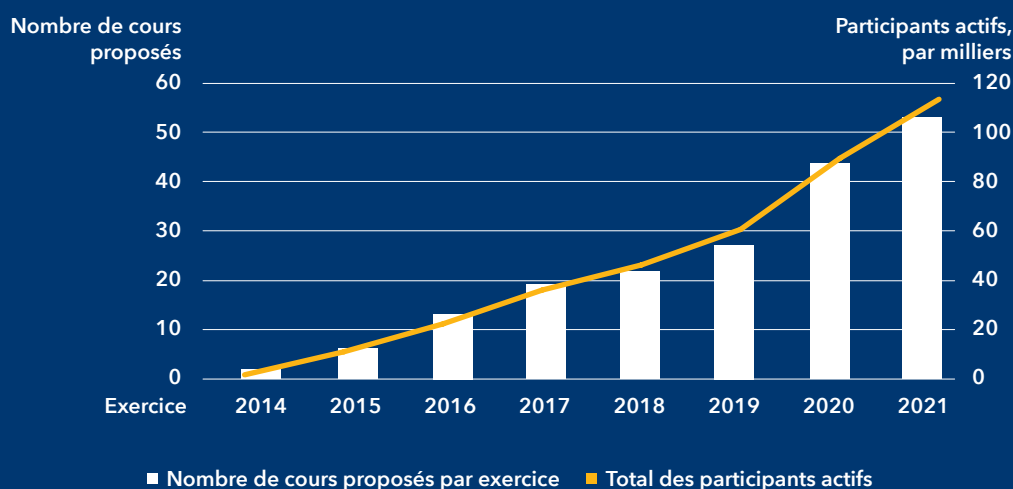
Le FMI a rapidement adapté ses outils de développement des capacités au nouveau contexte de travail à distance imposé par la pandémie. Il a continué d'aider ses pays membres à relever de nouveaux défis, tels que la recherche de solutions numériques pour les transferts monétaires directs ainsi que pour le respect des obligations fiscales et le recouvrement des recettes, la protection des dépenses de santé et d'autres dépenses sociales, et la préparation aux difficultés engendrées par le changement climatique. La participation aux cours en ligne proposés gratuitement par le FMI a fortement augmenté.

Graphique 2.2
Dépenses de développement des capacités
 Exercices 2017-21



Programme d'apprentissage en ligne du FMI : un bien public mondial

Évolution de la participation aux cours en ligne



Le programme d'apprentissage en ligne du FMI a joué un rôle important dans le cadre des mesures prises pour répondre aux besoins des pays membres pendant la crise de la COVID-19.

Au cours de l'année écoulée, la participation au programme a considérablement augmenté et plus de 7 000 fonctionnaires ont suivi avec succès un cours du FMI. En avril 2020, la chaîne d'apprentissage de l'Institut du FMI a été lancée sur YouTube, proposant de courtes vidéos de micro-apprentissage dans divers domaines de compétence de l'institution. Depuis la création de la chaîne, cette modalité d'apprentissage nouvelle et dynamique a attiré plus de 4 400 abonnés et fait l'objet de 233 000 vues.

Le contenu du programme en ligne continue d'être enrichi dans des domaines essentiels qui présentent un intérêt à l'échelle mondiale. Une nouvelle série de cinq cours

sur l'analyse, la viabilité et la gestion de la dette publique a été lancée en 2020, dont un cours sur le cadre conjoint Banque mondiale-FMI de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (LIC DSFx), élaboré avec la Banque mondiale. De nouveaux cours sur les statistiques macroéconomiques (GFSx, BOPx) sont désormais disponibles, ainsi que six nouvelles traductions de cours en ligne. Un cours sur la croissance inclusive (IGx) ainsi que des cours sur la prévision des recettes (RFax) et l'administration fiscale (VITARA) ont été lancés entre avril et juin 2021.

Tous les cours de la plateforme edX, utilisée pour le programme d'apprentissage en ligne du FMI, sont disponibles à tout moment, en tout lieu et gratuitement, ce qui fait du programme un bien public mondial, à la pointe de l'acquisition de connaissances et de compétences au service d'une économie mondiale plus durable et plus inclusive.

Voir à la page 69 la liste complète des sources et notes.

Développement des capacités

Voir à la page 69 la liste complète des sources et notes.

 **251** Mio USD

consacrés à des **conseils techniques pratiques**, des formations axées sur la politique économique et l'apprentissage par les pairs

 **3 446**

visites d'**assistance technique** faisant intervenir 1 275 experts

 **4**

pays fragiles parmi les 10 premiers bénéficiaires d'une assistance technique

 **360**

cours dispensés

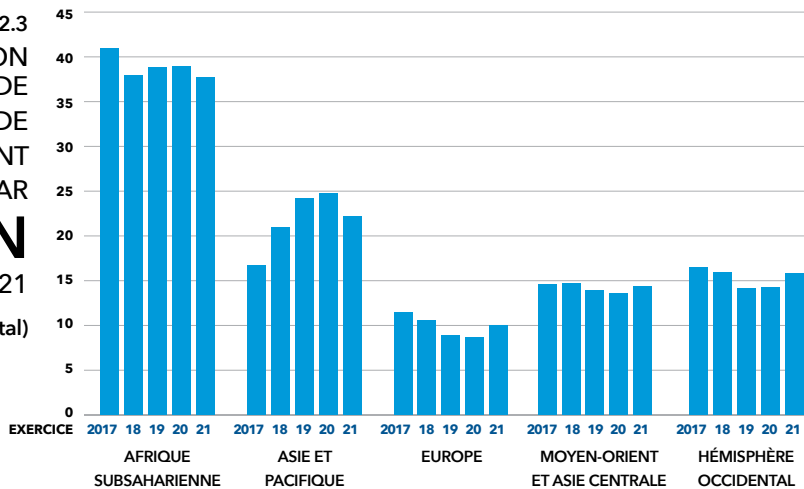
 **8**

langues proposées

 **14 926**

fonctionnaires formés

Graphique 2.3
PRESTATION DIRECTE DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR RÉGION
EXERCICES 2017-21
(en pourcentage du total)



38 %

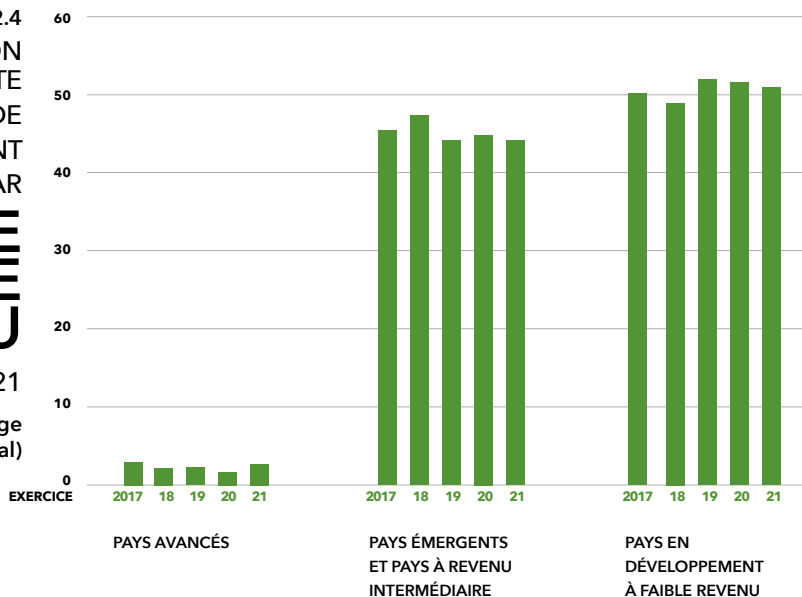
en faveur de l'Afrique subsaharienne

22 %

en faveur de la région Asie et Pacifique



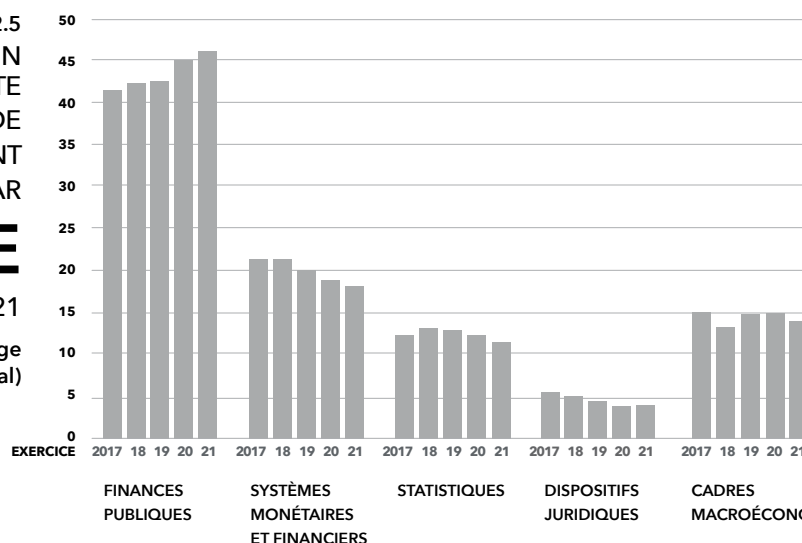
Graphique 2.4
 PRESTATION DIRECTE
 DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT
 DES CAPACITÉS PAR
GROUPE DE REVENU
 EXERCICES 2017-21
 (en pourcentage du total)



95 %

en faveur de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire

Graphique 2.5
 PRESTATION DIRECTE
 DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT
 DES CAPACITÉS PAR
THÈME
 EXERCICES 2017-21
 (en pourcentage du total)



46 %

pour soutenir une gestion efficace des finances publiques

14 %

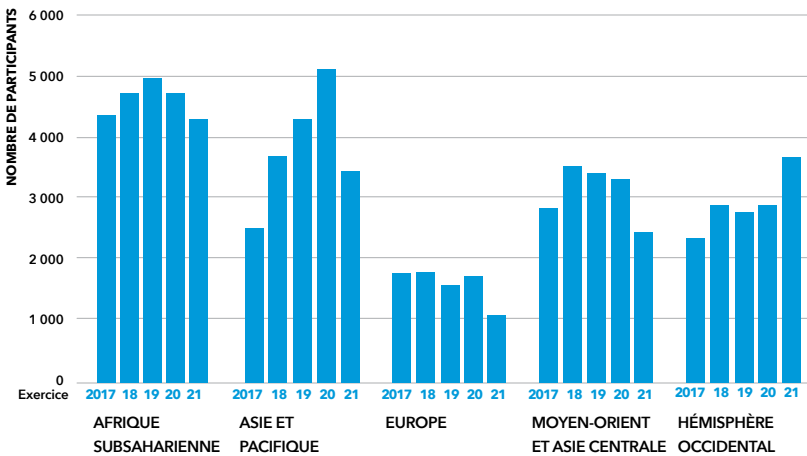
pour améliorer l'analyse et les prévisions macroéconomiques

18 %

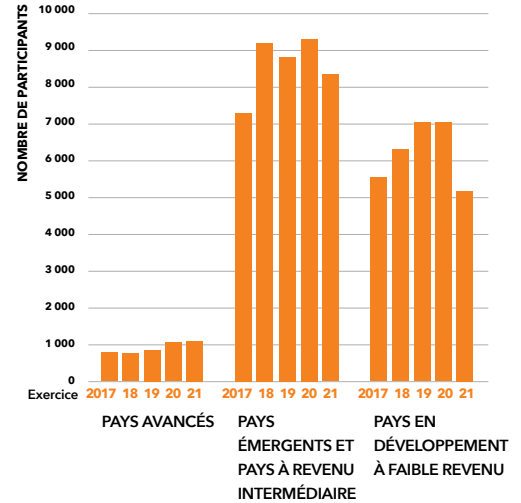
pour renforcer les banques centrales et les systèmes financiers

FORMATION EXERCICES 2017-21

Graphique 2.6
Participation aux formations
par région d'origine des participants



Graphique 2.7
Participation aux formations
par groupe de revenu



Les 10 principaux partenaires du FMI en matière de développement des capacités

(accords conclus en dollars, moyenne, exercices 2019-21)

1. Japon
2. Union européenne
3. Allemagne
4. Royaume-Uni
5. Pays-Bas
6. Suisse
7. Norvège
8. République de Corée
9. Kazakhstan
10. Canada

Les 10 principaux bénéficiaires d'assistance technique du FMI

(moyenne des exercices 2017-21, dépenses en dollars)

1. Myanmar
2. Ukraine
3. Libéria
4. Mozambique
5. Mongolie
6. Sierra Leone
7. Sri Lanka
8. Ouganda
9. Guinée
10. Cambodge

Les 10 principaux participants aux activités de formation

(moyenne des exercices 2017-21, en semaines participants)

1. Inde
2. Chine
3. Nigéria
4. Indonésie
5. Cambodge
6. Ouganda
7. Zimbabwe
8. Égypte
9. Philippines
10. Ghana

Tableau 2.4

Fonds thématiques et fonds pays du FMI pour le développement des capacités

Au 30 avril 2021

NOM	PARTENAIRES
Fonds en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT III)	Allemagne, Arabie saoudite, Canada, France, Japon, Pays-Bas, Qatar, Suisse
Initiative COVID-19	Allemagne, Chine, Espagne, Japon, République de Corée, Suisse
Fonds « données pour décider » (D4D)	Allemagne, Chine, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Suisse, Union européenne
Facilité de gestion de la dette III (FGD III) (conjointement avec la Banque mondiale)	Allemagne, Autriche, États-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne, Banque africaine de développement
Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier (FIRST) (conjointement avec la Banque mondiale)	Allemagne, Suisse
Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Banque européenne d'investissement
Fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles (MNRW)	Australie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds thématique pour la mobilisation des recettes (RMTF)	Allemagne, Australie, Belgique, Danemark, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union européenne
Fonds pays en faveur de la Somalie	Phase I : Canada, États-Unis, Italie, Royaume-Uni, Union européenne, Fonds arabe pour le développement économique et social ; Phase II : Canada, Italie, Royaume-Uni
Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Allemagne, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

DEUXIÈME PARTIE : Notre cœur de métier

Tableau 2.5

Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités

Au 30 avril 2021

Nom	Partenaires	Pays membres
Institut de formation pour l'Afrique (IFA)	Allemagne, Chine, Maurice (pays hôte), Banque européenne d'investissement	45 pays d'Afrique subsaharienne peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
AFRITAC Centre (AFC)	Allemagne, Chine, France, Gabon (pays hôte), Pays-Bas, Suisse, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
AFRITAC Est (AFE)	Phase IV : Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tanzanie (pays hôte), Union européenne, Banque européenne d'investissement Phase V : Chine, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tanzanie (pays hôte)	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud (depuis mai 2020), Tanzanie
AFRITAC Sud (AFS)	Allemagne, Australie, Chine, Maurice (pays hôte), Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe
AFRITAC Ouest (AFW)	Allemagne, Chine, Côte d'Ivoire (pays hôte), France, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
AFRITAC Ouest 2 (AFW2)	Allemagne, Chine, Ghana (pays hôte), Royaume-Uni, Suisse, Union européenne, Banque européenne d'investissement	Cabo Verde, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone
Bureau de développement des capacités en Thaïlande (CDOT)	Japon, Thaïlande (pays hôte)	Principaux pays bénéficiaires : Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Viet Nam ; certains projets relevant du CDOT concernent d'autres pays d'Asie du Sud-Est et des îles du Pacifique
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)	Barbade (pays hôte), Canada, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union européenne, Banque de développement des Caraïbes, Banque centrale des Caraïbes orientales	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sint Maarten, Suriname, Trinité-et-Tobago

Nom	Partenaires	Pays membres
Centre régional de développement des capacités pour l'Asie centrale, le Caucase et la Mongolie (CCAMTAC)	Chine, Kazakhstan (pays hôte), Pologne, République de Corée, Suisse, Banque asiatique de développement	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan
Centre régional d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR)	Espagne, Guatemala (pays hôte), Luxembourg, Mexique, Norvège, Union européenne, Banque centre-américaine d'intégration économique	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine
Centre de développement des capacités Chine-FMI (CICDC)	Chine (pays hôte)	La Chine et d'autres pays membres peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Institut multilatéral de Vienne (JVI)	Autriche (membre principal et pays hôte) et partenaires et bailleurs de fonds internationaux	31 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, du Caucase, d'Asie centrale, ainsi que l'Iran peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient (CEF)	Koweït (pays hôte)	Les pays membres de la Ligue arabe peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC)	Allemagne, France, Liban (pays hôte), Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Afghanistan, Algérie, Cisjordanie et bande de Gaza, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)	Australie, Canada, États-Unis, Fidji (pays hôte), Nouvelle-Zélande, République de Corée, Union européenne, Banque asiatique de développement	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Institut régional FMI-Singapour (STI)	Australie, Japon, Singapour (pays hôte)	37 pays de la région Asie et Pacifique peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre régional de formation et d'assistance technique d'Asie du Sud (SARTTAC)	Australie, Inde (pays hôte), République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka

Note : Le FMI dispense également des cours dans le cadre de programmes régionaux de formation.

WELCOME

PRINCIPALITY OF ANDORRA

The IMF's 190th member!



TROISIÈME PARTIE :

Qui nous sommes

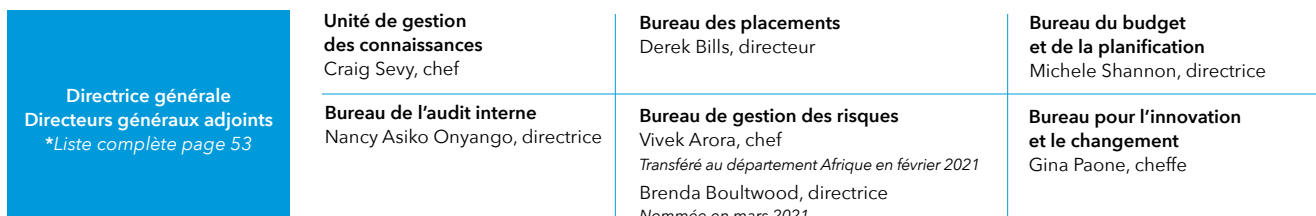
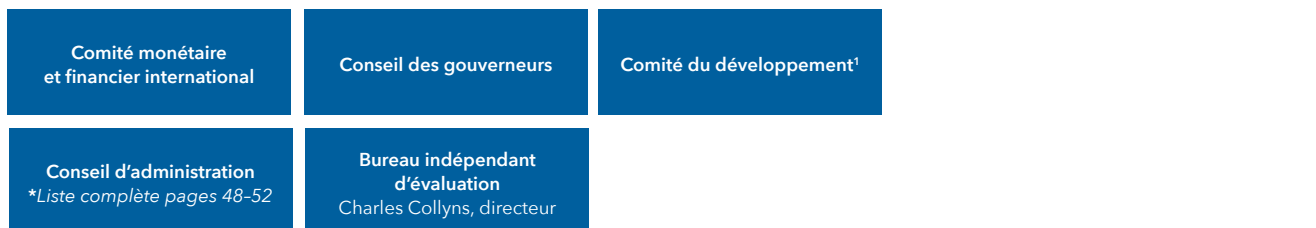


Organigramme du FMI

Au 30 avril, 2021



RAPPORT ANNUEL 2021 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
WWW.IMF.ORG/AR2021



¹Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du FMI sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

Administrateurs

Au 30 avril 2021

Le conseil d'administration est chargé de la conduite des affaires courantes du FMI. Il est composé de 24 administrateurs, qui sont élus par les pays membres ou par des groupes de pays, et de la directrice générale, qui en assure la présidence.

Les États membres du FMI sont tous représentés au conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, approuve les financements du FMI visant à aider les États membres qui connaissent des problèmes temporaires de financement de la balance des paiements et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités.





Sergio Chodos



Domenico Fanizza



Paul Hilbers



Hossein Hosseini



Chang Huh



Zhongxia Jin



Louise Levonian



Alisara Mahasandana

Administrateurs *(fin)*

Au 30 avril 2021





Mika Pösö



Shona Riach



Elizabeth Shortino



Takuji Tanaka



Piotr Trabinski



Rüdiger von Kleist

TROISIÈME PARTIE : Qui nous sommes

Administrateurs et administrateurs suppléants

Au 30 avril 2021

Aivo Andrianarivelo Facinet Sylla Regis O. N'Sonde	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo	Alisara Mahasandana Firman Mochtar	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam
Afonso Bevilaqua Bruno Saraiva Frank Fuentes	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste et Trinité-et-Tobago	Ita Mannathoko Willie Nakunyada Osana Jackson Odonye	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Surjit Bhalla Yuthika Indraratna	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka	Mahmoud Mohieldin Sami Geadah Ali Alhosani	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maldives, Oman, Qatar, Yémen
Arnaud Buissé Pierre-Eliott Rozan	France	Pablo Moreno Alfonso Guerra Jose Andres Romero	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique
Sergio Chodos Luis Oscar Herrera	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay	Maher Mouminah Bandr Alhomaly	Arabie saoudite
Domenico Fanizza Michael Massourakis	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin	Aleksei Mozhin Lev Palei	Russie, Syrie
Paul Hilbers Anthony De Lannoy Vladyslav Rashkovan	Andorre, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Ukraine	Daniel Palotai Christian Just Halil Ibrahim Azal	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovaquie, Turquie
Hossein Hosseini Mohammed El Qorchi	Afghanistan, Algérie, Ghana, Iran, Libye, Maroc, Pakistan, Tunisie	Mika Pösö Jon Sigurgeirsson	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
Chang Huh Chris White Angelia Grant	Australie, Kiribati, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu	Shona Riach David Paul Ronicle	Royaume-Uni
Zhongxia Jin Zhengxin Zhang	Chine	Elizabeth Shortino Poste vacant	États-Unis
Louise Levonian Feargal O'Brolchain	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines	Takuji Tanaka Ken Chikada	Japon
		Piotr Trabinski Marcel Peter	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
		Rüdiger von Kleist Klaus Gebhard Merk	Allemagne

Équipe de direction

Le FMI a à sa tête une directrice générale, qui dirige les services de l'institution et préside le conseil d'administration. La directrice générale est assistée par un premier directeur général adjoint et trois autres directeurs généraux adjoints.



Directrice générale **Kristalina Georgieva**



Premier Directeur général adjoint **Geoffrey W.S. Okamoto**



Directeur général adjoint **Mitsuhiro Furusawa**



Directeur général adjoint **Tao Zhang**



Directrice générale adjointe **Antoinette Sayeh**

Ressources

Budget

L'exécution du budget de l'exercice 2021 a été perturbée par le début de la crise de la COVID-19 une fois le budget déjà établi. Les dépenses administratives totales nettes se sont élevées à 1 126 millions de dollars, soit 94,9 % du budget structurel approuvé de 1 186 millions de dollars. La sous-utilisation des crédits par rapport au budget structurel s'explique par le moratoire sur les voyages, les effets de la baisse du taux d'occupation des bâtiments et les écarts par rapport aux prévisions sur le plan informatique. La majeure partie des ressources consacrées aux voyages a été réaffectée pour financer l'augmentation des effectifs de crise, qui devrait se poursuivre au cours de l'exercice 2022. En avril 2021, le conseil d'administration a approuvé un relèvement temporaire de la limite générale de report de 5 à 8 %, ce qui a permis de dégager un total de 88,4 millions de dollars de ressources temporaires à usage général pour répondre aux besoins liés à la crise pendant la période budgétaire à moyen terme.

Les ressources extérieures servant à financer des activités de développement des capacités ont diminué

de 50 millions de dollars entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021, s'élevant à un total de 118 millions de dollars alors que le plafond était fixé à 206 millions de dollars. Cette sous-utilisation est due au moratoire sur les voyages et à une insuffisance de capacités dans les pays bénéficiaires.

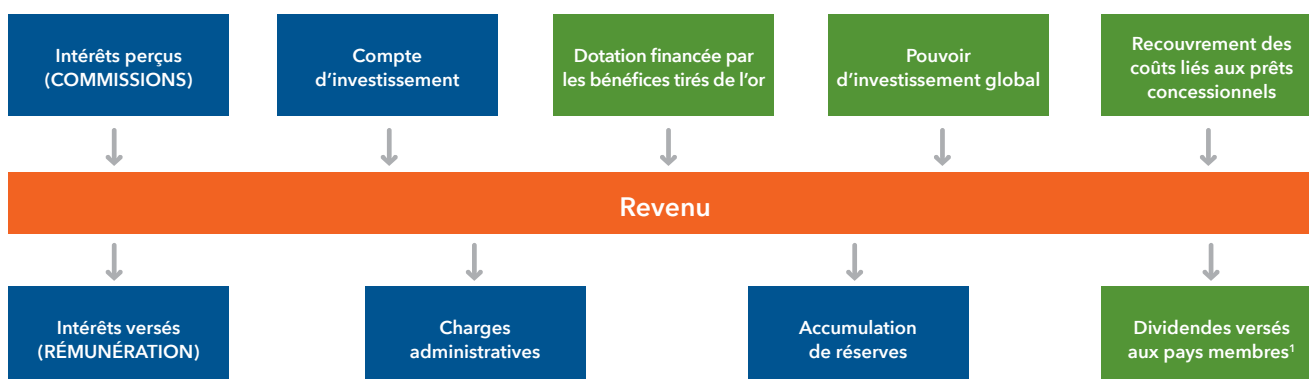


Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et revenu net

Mode de financement

Les revenus du FMI proviennent principalement de ses activités de prêt et d'investissement (graphique 3.1). Le revenu des prêts résulte des commissions prélevées sur l'utilisation des crédits du compte des ressources générales (CRG), des commissions de tirage et des commissions d'engagement. En outre, le recours aux crédits du FMI est soumis à des commissions additionnelles dans certaines situations. Le mode de financement du FMI repose également sur les revenus des investissements générés par les actifs des

Graphique 3.1
Mode de financement du FMI



Source : FMI, département financier.

Note : Les cases vertes représentent les éléments qui ont été ajoutés au mode de financement en 2008.

¹Au 30 avril 2021, la politique relative aux dividendes n'avait pas encore été adoptée par les pays membres.

sous-comptes à revenu fixe et à dotation du compte d'investissement de l'institution. Compte tenu de la nature publique des fonds, la politique d'investissement du FMI se caractérise notamment par une évaluation minutieuse des niveaux de risque acceptables et par des garde-fous visant à éviter autant que possible les conflits d'intérêts réels ou présumés.

Commissions

Compte tenu du niveau élevé des activités de prêt, la principale source de revenus du FMI reste les commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base (taux d'intérêt) appliqué aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du droit de tirage spécial (DTS) majoré d'une marge fixe exprimée en points de base, comme indiqué dans la deuxième partie. En avril 2020, le conseil d'administration a fixé cette marge à 100 points de base pour la période allant jusqu'en avril 2022.

Le FMI prélève également des commissions additionnelles sur les montants élevés de crédit. Ces commissions s'appliquent aux encours de crédit qui dépassent un seuil défini par rapport à la quote-part du pays membre concerné (commissions additionnelles proportionnelles à l'encours du crédit) ; elles sont

plus élevées lorsque ce seuil a été dépassé pendant une période donnée (commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits ; tableau 2.2).

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du CRG. Une commission d'engagement remboursable est prélevée au début de chaque période de 12 mois sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du CRG pendant cette période. Le FMI perçoit également des commissions spéciales sur les arriérés pendant les six premiers mois où un pays membre accuse un retard de paiement.

Rémunération et intérêts tirés des emprunts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au CRG (« position rémunérée dans la tranche de réserve »). Le taux de rémunération de base est aligné sur le taux d'intérêt du DTS. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans

TROISIÈME PARTIE : Qui nous sommes

le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE ; voir « Financement du FMI »).

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés au moyen d'un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les États membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2021 s'est élevé à 4,8 milliards de DTS (6,9 milliards de dollars), ce qui correspond principalement aux revenus tirés des activités de financement, dont le niveau a été élevé, aux revenus du sous-compte à dotation et aux gains découlant de la réévaluation des actifs et des passifs du régime d'avantages sociaux du personnel du FMI, conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable internationale 19 « Avantages sociaux du personnel »).

Arriérés envers le FMI

Le montant impayé au titre des obligations financières envers le FMI s'élevait à 964,3 millions de DTS à la fin d'avril 2021 (tableau 3.1). À cette date, le Soudan* avait encore des arriérés prolongés (plus de six mois) à l'égard du FMI qui remontaient à 1984.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI en matière d'arriérés, des mesures correctrices sont prises pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, le Soudan n'était toujours pas autorisé à bénéficier des crédits du FMI.

Financement du FMI

Le FMI octroie des financements à ses pays membres sous trois formes, qui ont toutes pour objectif le transfert de monnaies de réserve aux pays membres concernés : les prêts ordinaires (non concessionnels) à partir du CRG, les prêts concessionnels au titre du fonds fiduciaire RPC et le département des DTS. La structure

Tableau 3.1

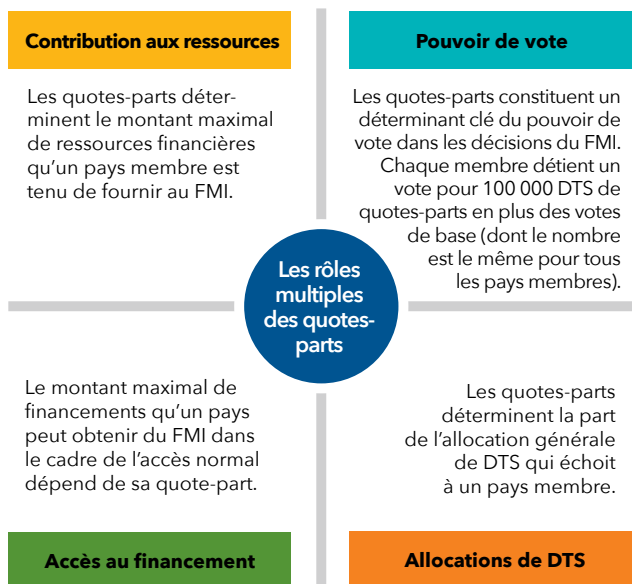
Arriérés envers le FMI de pays dont les obligations sont en souffrance depuis au moins 6 mois, par type, au 30 avril 2021

(en millions de DTS)

	Total	Par type	
		Département général <i>(y compris la facilité d'ajustement structurel)</i>	Fonds fiduciaire
Soudan	964,3	880,4	83,9
TOTAL	964,3	880,4	83,9

*Le Soudan a régularisé ses arriérés envers le FMI le 29 juin 2021 (après la rédaction de ce rapport). Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.imf.org/sudan.

financière du FMI se caractérise en premier lieu par sa constante évolution. Au fil des ans, le FMI a mis en place et perfectionné toute une série de mécanismes et de politiques de prêt pour répondre à l'évolution de l'économie mondiale ou aux besoins et situations spécifiques de ses pays membres.



Quotes-parts : d'où proviennent les ressources financières du FMI ?

Les 190 pays membres du FMI lui fournissent les ressources qu'il prête, principalement en s'acquittant de leur quote-part, qui détermine par ailleurs le nombre de voix qui leur sont attribuées. Les emprunts multilatéraux et bilatéraux constituent la deuxième et la troisième ligne de défense en période de crise. Ces ressources permettent au FMI de disposer d'environ 1 000 milliards de dollars décaissables sous forme de prêts non concessionnels pour ses pays membres. Les



prêts concessionnels et l'allègement de dette des pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts reposant sur des contributions.

Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part dont le montant est principalement déterminé par sa position relative dans l'économie mondiale. Le montant total des quotes-parts du FMI est de 477 milliards de DTS (environ 685 milliards de dollars). La valeur du DTS, l'unité de compte du FMI, est déterminée à partir d'un panier de monnaies (voir « Droit de tirage spécial »).

Les quotes-parts sont par ailleurs régulièrement révisées. La 16^e révision générale des quotes-parts, qui est en cours, est l'occasion d'évaluer l'adéquation globale des quotes-parts ainsi que celle de leur répartition entre les pays membres du FMI. Elle s'appuiera sur les réformes de gouvernance définies lors de la révision de 2010, notamment la protection des quotes-parts et de la part des voix des pays membres les plus pauvres dans le total des voix attribuées. La formule actuelle de détermination des quotes-parts, qui a été adoptée en 2008 et sert de référence, fait également l'objet d'un réexamen.

Versement des quotes-parts

Les conditions nécessaires à la mise en application d'une augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 14^e révision générale des quotes-parts ont été remplies le 26 janvier 2016. Cela s'est traduit par un

TROISIÈME PARTIE : Qui nous sommes

doublent des ressources, qui sont passées de 238,5 milliards de DTS (environ 342,5 milliards de dollars) à 477 milliards de DTS (environ 685 milliards de dollars). Au 30 avril 2021, 185 des 190 pays membres s'étaient acquittés de leur quote-part, ce qui représentait plus de 99 % du relèvement des quotes-parts, et le total des quotes-parts atteignait 476 milliards de DTS (environ 683 milliards de dollars).

Andorre devient le 190^e pays membre du FMI

La Principauté d'Andorre est devenue membre du FMI le 16 octobre 2020 à l'occasion d'une cérémonie tenue à Washington.

Emprunts du FMI

Emprunts au titre du CRG

Comme indiqué précédemment, le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. Cependant, pour compléter les ressources provenant de ce système, les fonds empruntés demeurent essentiels, au moyen des NAE et des accords d'emprunt bilatéraux, qui constituent respectivement la deuxième et la troisième ligne de défense après les quotes-parts.

Les NAE sont un ensemble d'accords de crédit concernant 38 participants et 2 participants potentiels.



Le 1^{er} janvier 2021, le montant total sur lequel portent ces accords a été doublé pour atteindre environ 361 milliards de DTS et une nouvelle période de NAE a été fixée jusqu'à la fin de 2025. Les fonds au titre de ces accords peuvent être mobilisés lorsque les ressources du FMI doivent être complétées pour prévenir une dégradation du système monétaire international ou y faire face. Cette mobilisation requiert l'approbation du conseil d'administration ainsi que le consentement de participants représentant 85 % du total des accords de crédit conclus avec des participants habilités à voter. Il a été fait recours aux NAE à dix reprises entre avril 2011 et février 2016, date de la dernière mobilisation.

Comme indiqué, les accords d'emprunt bilatéraux (AEB) constituent la troisième ligne de défense après les quotes-parts et les NAE. Le cycle actuel (2020) d'AEB, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, devrait s'achever le 31 décembre 2023, mais peut être prolongé d'une année supplémentaire. Au 30 avril 2021, 40 créanciers bilatéraux se sont engagés, dans le cadre de leur AEB de 2020, à fournir au FMI un montant total de crédit équivalant à environ 135 milliards de DTS. Les fonds au titre des AEB ne peuvent être mobilisés que si le montant des ressources du FMI autrement disponibles pour le financement tombe au-dessous d'un seuil de 100 milliards de DTS et si soit les NAE sont mobilisés, soit les ressources non engagées au titre des NAE ne sont pas disponibles. La mobilisation des AEB requiert l'approbation de créanciers bilatéraux représentant 85 % du montant total des crédits engagés.



Droit de tirage spécial

Le droit de tirage spécial (DTS) est un avoir de réserve international créé par le FMI en 1969 pour compléter les réserves de change officielles de ses États membres. Les pays membres qui participent au département des DTS (tous les membres actuels) peuvent échanger des DTS contre des monnaies librement utilisables. Le DTS est l'unité de compte du FMI

et de quelques autres organisations internationales. Le DTS n'est pas une monnaie et ne constitue pas non plus une créance envers le FMI. Il représente plutôt une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI. Les DTS peuvent être échangés contre ces monnaies.

La valeur du DTS repose actuellement sur un panier de cinq devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling. Un point est régulièrement fait sur ces monnaies ; il est prévu que la prochaine réévaluation du panier du DTS ait lieu à la fin de juillet 2022.

Au 30 avril 2021, 204,2 milliards de DTS (soit environ 293,2 milliards de dollars) ont été alloués aux pays membres, y compris les 182,6 milliards de DTS alloués en 2009 à la suite de la crise financière mondiale. Lors d'une séance informelle tenue en mars 2021, les administrateurs ont fait part du large soutien des pays membres du FMI à une proposition de la directrice générale concernant une éventuelle nouvelle allocation de DTS. Une fois que le conseil d'administration approuve la proposition, celle-ci est soumise au conseil des gouverneurs du FMI, dont la décision d'approuver une allocation de DTS doit être appuyée par des pays membres représentant une majorité de 85 % du nombre total de voix.

Responsabilisation

Le FMI, organisation internationale dirigée par ses 190 pays membres et tenue de leur rendre des comptes, dispose d'un système de contre-pouvoirs pour garantir le respect des principes de responsabilisation, notamment au moyen d'audits internes et externes, d'une gestion des risques et d'une évaluation de ses politiques et activités. De même, il est attendu du personnel du FMI qu'il observe les normes de conduite les plus élevées sur le plan éthique et professionnel.





Système de contre-pouvoirs

Le FMI procède à des audits de toutes ses activités. Les mécanismes d'audit sont mis en place pour améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation et font intervenir un cabinet d'audit externe, un comité de vérification externe des comptes indépendant et le bureau du vérificateur interne. Le comité de vérification externe des comptes est indépendant de la direction du FMI et supervise l'audit annuel.

Le bureau du vérificateur interne assure une fonction indépendante d'assurance et de conseil destinée à protéger et à renforcer le FMI. Il a deux missions principales : évaluer et améliorer l'efficacité de la gouvernance, des procédures de gestion des risques et des contrôles internes du FMI et promouvoir l'amélioration des méthodes de travail du FMI en formulant des conseils sur les meilleures pratiques et la mise au point de solutions de contrôle efficaces.



Gestion des risques institutionnels

Le bureau interne de gestion des risques du FMI, créé en 2014, est chargé de mettre au point et de faire appliquer un dispositif intégré de gestion des risques à l'échelle de l'institution, y compris les risques liés aux activités principales ainsi que les risques stratégiques, financiers, opérationnels et de réputation, tout en permettant au FMI d'être en mesure de prendre en compte les risques encourus dans la conduite de sa mission.



TROISIÈME PARTIE : Qui nous sommes



Tirer des enseignements du passé

Créé en 2001, le bureau indépendant d'évaluation (BIE) procède à des évaluations indépendantes et objectives des politiques et des activités du FMI. Le BIE est totalement indépendant de la direction et des services du FMI et fonctionne de façon autonome par rapport au conseil d'administration. Il a pour mission de promouvoir l'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et d'appuyer la gouvernance et la surveillance institutionnelles. Les évaluations du BIE récemment achevées ont porté sur la collaboration du FMI avec ses partenaires, les conseils en matière de flux de capitaux, les mesures de politique monétaire non conventionnelles et la surveillance financière. De plus amples informations sur le BIE, y compris son mandat et ses rapports d'évaluation, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ieo.imf.org>.



Éthique et comportement du personnel

Pour assurer une bonne gouvernance au sein de l'institution, le FMI a adopté des mesures relatives à l'intégrité, notamment un code de conduite pour les membres du personnel, qui prévoit des obligations en matière de certification et de déclaration financières, ainsi que des sanctions en cas d'infraction. Un code de conduite similaire est en vigueur pour les membres du conseil d'administration. Les irrégularités peuvent être signalées au moyen d'une ligne sécurisée qui garantit la protection des lanceurs d'alerte.

Le bureau de la déontologie du FMI conseille l'institution et son personnel sur les questions d'ordre éthique, enquête sur toute allégation d'infraction aux règles et règlements internes du FMI, et supervise le programme de formation sur l'éthique et l'intégrité que doivent suivre tous les membres du personnel. Le FMI compte aussi un médiateur indépendant chargé d'apporter une aide impartiale et indépendante dans la résolution des problèmes rencontrés dans le cadre du travail.



Relations avec le public

Le FMI rencontre régulièrement les dirigeants et les autorités des pays et s'entretient régulièrement avec un large éventail de représentants du secteur privé, des médias et des parties prenantes non gouvernementales, telles que le milieu universitaire, les organisations de la société civile, les parlementaires, les syndicats et les mouvements de jeunesse. Ces occasions de dialogue lui permettent d'expliquer ses pratiques et d'apprendre de ses interlocuteurs dans l'optique d'améliorer ses conseils.

Évaluation des sauvegardes

Lorsque le FMI accorde un prêt à un État membre, une évaluation des sauvegardes est effectuée pour obtenir l'assurance raisonnable que la banque centrale du pays concerné est en mesure de gérer les ressources que le FMI lui apporte et de communiquer des données monétaires fiables dans le cadre du programme appuyé par le FMI.

À la fin d'avril 2021

346 évaluations

avaient été réalisées. Elles portaient sur

99 banques centrales

dont **24** pendant l'exercice 2021



RAPPORT ANNUEL 2021 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
WWW.IMF.ORG/AR2021

L'ÉVALUATION PORTE SUR CINQ ÉLÉMENTS DU FONCTIONNEMENT DE LA BANQUE CENTRALE :



L'évaluation porte sur cinq éléments du fonctionnement de la banque centrale : 1) mécanisme d'audit externe ; 2) structure juridique et autonomie ; 3) dispositif de communication des données financières ; 4) mécanisme d'audit interne ; et 5) système de contrôle interne. À la fin d'avril 2021, 346 évaluations portant sur 99 banques centrales avaient été réalisées, dont 24 pendant l'exercice 2021.

Le FMI assure un suivi de la mise en œuvre de ses recommandations et des améliorations du dispositif de sauvegardes que les banques centrales s'efforcent d'apporter. Le suivi se poursuit tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés. Environ

85 banques centrales font actuellement l'objet d'un suivi, soit 22 de plus au cours de l'exercice 2021, en raison de l'activité élevée résultant du financement accordé aux pays membres pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

Le FMI procède également à des revues des sauvegardes budgétaires du Trésor public lorsqu'un pays membre demande un accès exceptionnel aux ressources du FMI et qu'une grande partie de ces fonds (au moins 25 %) est destinée à financer le budget de l'État. Au cours de l'exercice 2021, deux revues de ce type ont été effectuées.





RESPONSABILITÉ SOCIALE

La préservation de l'environnement et les initiatives philanthropiques sont au cœur du programme de responsabilité sociale du FMI.

Préservation de l'environnement

Au cours de l'année 2020, le FMI s'est principalement attaché à aider ses pays membres à faire face aux difficultés résultant de la pandémie, mais a également continué de prendre en considération la notion de viabilité environnementale dans la conduite de ses activités. Ses émissions totales de gaz à effet de serre ont diminué d'environ 70 % par rapport à 2019*, ce qui s'explique principalement par la forte baisse des déplacements professionnels due à la pandémie. Les émissions liées à sa consommation d'électricité ont diminué de 35 %, en grande partie en raison d'une occupation moindre de ses locaux. En outre, la transition en cours vers des services infonuagiques permettra au FMI de réduire définitivement ses installations informatiques sur site et sa consommation d'énergie. Le FMI continuera de rendre ses activités plus respectueuses de l'environnement et, ce faisant, de pérenniser certaines des avancées liées à la pandémie.

*Données de l'année civile 2020.

↓ **70 %**



Baisse des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019

↓ **35 %**



Baisse des émissions liées à la consommation d'électricité en raison d'une occupation moindre des locaux



Services infonuagiques



Réduction permanente des installations informatiques sur site et de la consommation d'énergie

Programme « Giving Together »

« Giving Together », le programme philanthropique du FMI, est financé par les dons des employés et des retraités et par des initiatives à l'échelle de l'institution.

La crise de la COVID-19 a eu un effet considérable sur le programme en transformant la nature des interactions, désormais à distance et non plus en personne, et en mettant en lumière les immenses besoins au sein de certaines collectivités locales et dans le monde entier. Le personnel et les retraités du FMI ont fait preuve d'une générosité sans précédent. Les dons des employés et des retraités, les dotations attribuées dans le cadre du programme « Giving Together », ainsi que les contributions de contrepartie et les dons versés par le FMI ont permis de fournir plus de 4,6 millions de dollars à des œuvres de bienfaisance

au cours de l'exercice 2021, soit le montant le plus élevé jamais atteint.

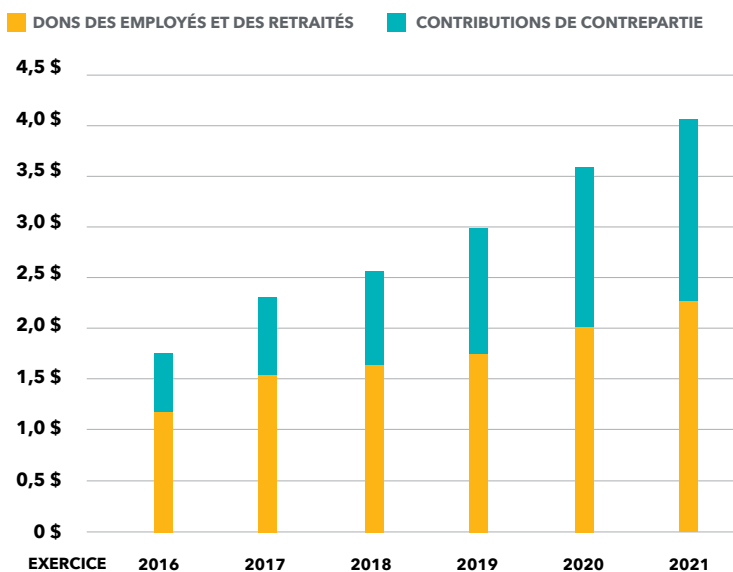
Dons

La campagne de dons de cette année a permis de réunir 2,8 millions de dollars pour soutenir des organismes de la région métropolitaine de Washington et du monde entier, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente et un record pour ce qui est des sommes recueillies et de la participation du personnel. En outre, des collectes de fonds ont été organisées dans le cadre du programme « Giving Together » pour financer des opérations de secours à la suite des catastrophes qui ont frappé le Cambodge, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, l'Inde, le Liban, le Nicaragua, les Philippines, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Thaïlande et le Viet Nam, et plus de 380 000 dollars ont été mobilisés pour soutenir des programmes d'aide essentiels sur le terrain.

GRAPHIQUE 3.2

Montant total récolté sous forme de dons et de contributions de contrepartie

(en millions de dollars)



PARMI LES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME « GIVING TOGETHER » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

380 000 \$

collectés pour financer des programmes d'aide d'urgence sur le terrain

535 000 \$

sous forme de dotations en faveur d'organisations caritatives dans le monde entier, versés à

28

organismes sur

4

continents

TROISIÈME PARTIE : Qui nous sommes

Au total, les dons des employés et des retraités, majorés des contributions de contrepartie, ont permis de collecter 4,1 millions de dollars pour soutenir des œuvres de bienfaisance et des opérations humanitaires au cours de l'exercice 2021, soit un montant supérieur aux 3,6 millions de dollars de l'année précédente.

Dotations

Le FMI a également versé 535 000 dollars sous forme de dotations à des organisations caritatives du monde entier au cours de l'exercice 2021. Compte tenu des effets continus de la COVID-19 sur les organismes à but non lucratif et les collectivités qu'ils servent, un grand nombre des dotations de cette année ont été versées à des programmes et services présentant des besoins de soutien opérationnel spécifiques en raison de la crise de la COVID-19 ou venant en aide à des groupes touchés de manière disproportionnée par la COVID-19. Ainsi, des dotations exceptionnelles ont été attribuées à des organisations à but non lucratif qui s'efforcent de faire progresser les questions de justice raciale et sociale aux États-Unis, et des contributions de contrepartie ont été versées dans le cadre d'initiatives menées par l'Association du personnel du FMI en faveur de l'OMS et des travailleurs du secteur hôtelier touchés par la crise. Au total, des

dotations ont été attribuées à 28 organismes répartis sur quatre continents.

Bénévolat

Pour aider leur collectivité locale, même et en particulier dans le contexte de la COVID-19, les employés du FMI ont trouvé des moyens novateurs d'apporter leur contribution par des activités bénévoles. Dans le cadre du programme « Giving Together », un concours de photos a été lancé à l'occasion de la campagne de dons de cette année et les pays membres du FMI ont diffusé des photos mettant en évidence l'étendue de leur action : préparation de repas sains pour des familles souffrant de la faim, bénévolat dans des bibliothèques locales, aide aux personnes âgées dans le besoin et séances de sport dans le respect des consignes de distanciation physique pour soutenir un grand nombre de causes.

En outre, à l'occasion de la journée Martin Luther King Jr., des membres du personnel ont participé à une activité de bénévolat en ligne, en partenariat avec Free Minds Book Club & Writing Workshop, un organisme à but non lucratif de Washington qui aide les jeunes détenus au moyen d'activités de développement professionnel, de prévention de la violence et de promotion des arts littéraires.



Dans le cadre du programme « Giving Together », un concours de photos a été lancé à l'occasion de la campagne de dons de cette année.

Dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du coin supérieur gauche :
 Kateryna Botsu, du département des marchés monétaires et de capitaux
 Jehann Jack, du département Afrique
 Elizabeth Nicoletti, du département de la communication
 Rafi Alao-Ducharme, du département des technologies de l'information



Sources et notes

Graphique 2.1 :

Part des dépenses de développement des capacités dans les principales activités du FMI, exercice 2021

Sources : FMI, bureau du budget et de la planification, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; FMI, bureau du budget et de la planification ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.2 :

Dépenses de développement des capacités, exercices 2017-21

Sources : FMI, bureau du budget et de la planification, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; FMI, bureau du budget et de la planification ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.3 :

Prestation directe de services de développement des capacités par région, exercices 2017-21

Sources : FMI, bureau du budget et de la planification, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; FMI, bureau du budget et de la planification ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.4 :

Prestation directe de services de développement des capacités par groupe de revenu, exercices 2017-21

Sources : FMI, bureau du budget et de la planification, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; FMI, bureau du budget et de la planification ; calculs des services du FMI.

Note : classification des pays avancés selon l'édition d'avril 2021 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Pour les pays en développement à faible revenu, la définition retenue est celle établie par le FMI. Le groupe des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire comprend les pays qui ne sont classés ni parmi les pays avancés, ni parmi les pays en développement à faible revenu.

Graphique 2.5 :

Prestation directe de services de développement des capacités par thème, exercices 2017-21

Sources : FMI, bureau du budget et de la planification, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; FMI, bureau du budget et de la planification ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.6 :

Participation aux formations par région d'origine des participants, exercices 2017-21

Sources : système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'institut du FMI pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit institut, proposés aux fonctionnaires nationaux par celui-ci et par d'autres départements au siège de l'institution et dans le monde entier par l'intermédiaire de ses centres et programmes de formation régionaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis avec succès par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent aussi des formations en marge du programme de formation de l'institut pour le développement des capacités.

Graphique 2.7 :

Participation aux formations par groupe de revenu, exercices 2017-21

Sources : système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'institut du FMI pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit institut, proposés aux fonctionnaires nationaux par celui-ci et par d'autres départements au siège de l'institution et dans le monde entier par l'intermédiaire de ses centres et programmes de formation régionaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis avec succès par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent aussi des formations en marge du programme de formation de l'institut pour le développement des capacités.

Les 10 principaux partenaires du FMI en matière de développement des capacités ; Les 10 principaux bénéficiaires d'assistance technique du FMI ; Les 10 principaux participants aux activités de formation

Sources : FMI, bureau du budget et de la planification, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Lettre de transmission au conseil des gouverneurs

Le 2 août 2021

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel du conseil d'administration* pour l'exercice clos le 30 avril 2021. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2022, lesquels figurent sur le site Web du *Rapport annuel*. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2021, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI ainsi qu'à l'adresse suivante : www.imf.org/AR2021. L'audit externe a été supervisé par le comité de vérification externe des comptes, composé de M^{me} Lopez (présidente), M. Hage et M. Ethevenin, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Kristalina Georgieva

Directrice générale et Présidente du conseil d'administration

Vous pouvez lire et télécharger le *Rapport annuel 2021*, ainsi que l'appendice VI (états financiers, en anglais) de deux manières : en tapant l'URL dans un navigateur ou en scannant le code QR sur cette page. Nous espérons que vous consulterez le site Web du *Rapport annuel* du FMI et que vous parcourrez toutes les informations qu'il contient.

www.imf.org/AR2021

Le présent *Rapport annuel* a été établi par la division de rédaction et de publication du département de la communication du FMI, en consultation avec d'autres départements du FMI. Placée sous l'autorité du comité des évaluations du conseil d'administration, présidé par Pablo Moreno, l'équipe qui a rédigé ce rapport était supervisée par Christoph Rosenberg et Linda Kean. L'équipe était composée de Analisa R. Bala (rédactrice en chef), Wala'a El Barasse (responsable de projet), Denise Bergeron (responsable de production) et Crystal Herrmann (création numérique).

© 2021 Fonds monétaire international. Tous droits réservés.

Design : Feisty Brown www.feistytbrown.com

Design Web : Cantilever <https://cantilever.co>

Photographies :

Alamy Stock Photo/Elizabeth Foster/Stockimo : couverture, en haut, à gauche

Photo FMI/Lisa Marie David : couverture, en haut, à droite

Shutterstock/Mario Rollon : couverture, au centre, à gauche

Photo FMI/Cory Hancock : couverture, au centre, à droite

Getty Images/Sirisak Boakaew : couverture, en bas, à gauche

Alamy Stock Photo/Andia : couverture, en bas, à droite

Photo FMI/Stephen Jaffe : deuxième de couverture, en haut, à gauche

Getty Images/Yasser Chalid : deuxième de couverture, en haut, à droite

Getty Images/PeopleImages : deuxième de couverture, au centre, à gauche

Getty Images/saravutvanset : deuxième de couverture, au centre, à droite

Shutterstock/papai : deuxième de couverture, au centre, à droite

Getty Images/Thierry Dosogne : deuxième de couverture, en bas, à gauche

Photo FMI/Cyril Marcilhacy : deuxième de couverture, en bas, à droite

Photo FMI/Kim Haughton : page 3

Photo FMI/Raphael Alves : pages 6-7

Getty Images/Patrick Meinhardt : page 9

Photo FMI/Stephen Jaffe : pages 10-11

Photo FMI/Ebun Akinbo : page 12

Photo FMI/Joaquin Sarmiento : page 13

Photo FMI/Raphael Alves : page 15

Photo FMI/Kim Haughton : page 16

Photo FMI/Lisa Marie David : pages 18-19

Getty Images/Mlenny : pages 20-21

Getty Images/Nikada : page 22

Photo FMI/Stephen Jaffe : page 24

Photo FMI/Stephen Jaffe : page 25, à gauche

Photo FMI/Melissa Alcena : page 25, à droite

Getty Images/John Coletti : page 26

Photo FMI/James Oatway : page 27

Photo FMI/Joaquin Sarmiento : page 28, à gauche

Photo FMI/Jeff Moore : page 28, à droite

Photo FMI/Joshua Roberts : page 36

Photo FMI/Joshua Roberts : page 37

Photo FMI/Cliff Owen : page 46

Photo FMI/Kim Haughton & Cory Hancock : pages 48-51

Photo FMI/Kim Haughton & Cory Hancock : page 53

Photo FMI/Stephen Jaffe : page 54

Photo FMI/Roger Anis : page 57

Photo FMI/Stephen Jaffe : page 58

Photo FMI/Stephen Jaffe : page 59

Photo FMI/Cory Hancock : page 60

Photo FMI/Cory Hancock : page 61, à gauche et à droite

Getty Images/Priscila Zambotto : page 63

Photo FMI/Stephen Jaffe : pages 64-65

Photo FMI/Alan Karchmer : page 66

Photo FMI/Kateryna Botsu : page 68, en haut, à gauche

Photo FMI/Jehann Jack : page 68, en haut, à droite

Photo FMI/Elizabeth Nicoletti : page 68, en bas, à gauche

Photo FMI/Rafi Alao-Ducharme : page 68, en bas, à droite

**« LES DIRIGEANTS DOIVENT PRENDRE
SANS TARDER LES MESURES
NÉCESSAIRES POUR ADMINISTRER
UNE INJECTION D'ÉQUITÉ, NON
SEULEMENT DANS LES BRAS, MAIS
AUSSI DANS LA VIE DES PERSONNES
ET DANS LES PAYS VULNÉRABLES. »**

KRISTALINA GEORGIEVA
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU FMI



IMF Annual Report 2021 (French)

